

Département du Nord

Budget primitif 2026

Table des matières

I.	INTRODUCTION	4
II.	L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE	5
III.	DES RESSOURCES FORTEMENT DEPENDANTES DES ALEAS ECONOMIQUES.....	6
A.	LA FISCALITE DIRECTE LOCALE.....	7
1.	L'attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	7
2.	Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	7
3.	Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	7
4.	Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)	8
B.	LA FISCALITE INDIRECTE	8
1.	La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	8
2.	Les Droits de Mutation À Titre Onéreux (DMTO)	9
3.	Les autres ressources de fiscalité indirecte	10
C.	LES FONDOS DE PEREQUATION	12
D.	LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS	13
1.	La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	13
2.	La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	13
3.	Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) -fonctionnement	14
4.	Les allocations compensatrices.....	14
5.	La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	14
6.	La fraction supplémentaire de TVA.....	14
7.	Le fonds de sauvegarde	15
E.	LES RECETTES SOCIALES	16
F.	LES AUTRES RECETTES.....	18
IV.	UNE NECESSAIRE PRIORISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES NORDISTES FACE AUX DIFFICULTES CROISSANTES QUI PESENT SUR LES DEPARTEMENTS.....	19
A.	L'ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES	21
B.	LA POLITIQUE D'INSERTION : UNE PRIORITE DONNEE AU RETOUR A L'EMPLOI	24
C.	UN SOUTIEN CONSTANT AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE EN LIEN AVEC LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH	26
D.	UNE OFFRE DE SOINS ET DE PREVENTION TOUJOURS PLUS ETENDUE POUR LES NORDISTES.....	28
E.	LE SECTEUR DES COLLEGES EN PLEINE EVOLUTION	30
F.	LA MASSE SALARIALE	31
G.	DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR LES POMPIERS DU NORD	33
H.	LES AUTRES SECTEURS	33

I.	L'ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE	34
1.	lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère.....	34
2.	préserver la biodiversité des milieux et protéger les ressources naturelles	35
3.	Renforcer les partenariats	35
4.	Soutenir l'accès aux biens et services essentiels ainsi qu'à l'éducation et la culture	35
5.	Soutenir une consommation et une production plus responsable.....	36
V.	L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE.....	37
A.	LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	37
1.	L'autofinancement	37
2.	Les recettes propres d'investissement	38
3.	Une utilisation maîtrisée de la dette.....	39
B.	UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT CONTRAINT MAIS PRESERVE	41
VI.	CONCLUSION	42

I. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le Département du Nord, comme beaucoup d'autres Départements, rencontre des difficultés financières croissantes qui rendent de plus en plus complexe l'élaboration de son budget primitif.

Dans son fascicule n°1 sur les Finances publiques locales de 2025, la Cour des comptes souligne ainsi que la majorité des Départements partage ces difficultés et qu'« *il est peu rationnel que des recettes aussi cycliques et volatiles [...] contribuent au financement de dépenses aussi rigides et évolutives que les dépenses sociales* ». La strate départementale est l'échelon le plus touché par les difficultés financières du fait de la nature de ses dépenses structurellement haussières et d'un panier de recettes contracycliques inadapté (ex. TVA).

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les Départements ne possèdent en effet plus d'autonomie fiscale. L'Etat n'augmentant pas ou peu ses concours, les Départements se retrouvent en très grande difficulté pour honorer les dépenses sociales qui progressent.

De plus, le contexte politique national et la complexité à adopter les deux dernières Lois de Finances (LF) sont sources d'incertitudes pour les collectivités.

Cette année encore, les collectivités locales ont dû construire leur budget avec la perspective d'une mise à contribution au redressement des finances publiques. Pourtant, les Administrations Publiques Locales (APUL), contrairement à l'Etat, sont régies par un cadre juridique contraint, et ne participent qu'à hauteur de 10% du déficit public total de la France (16,7 Mds€ sur 169,7 Mds€ en 2024).

La LF pour 2026 contient des dispositions au bénéfice notamment du Département du Nord (telles que le fonds de sauvegarde,) mais celles-ci restent insuffisantes eu égard aux enjeux et difficultés actuelles.

En 2026, par ailleurs, le Département du Nord se doit d'adopter une nouvelle nomenclature budgétaire. Si la M57 permet plus de souplesse et d'uniformité, elle implique de nouvelles écritures budgétaires (apurement de lignes, mouvement de créations de reprises de provisions, etc.).

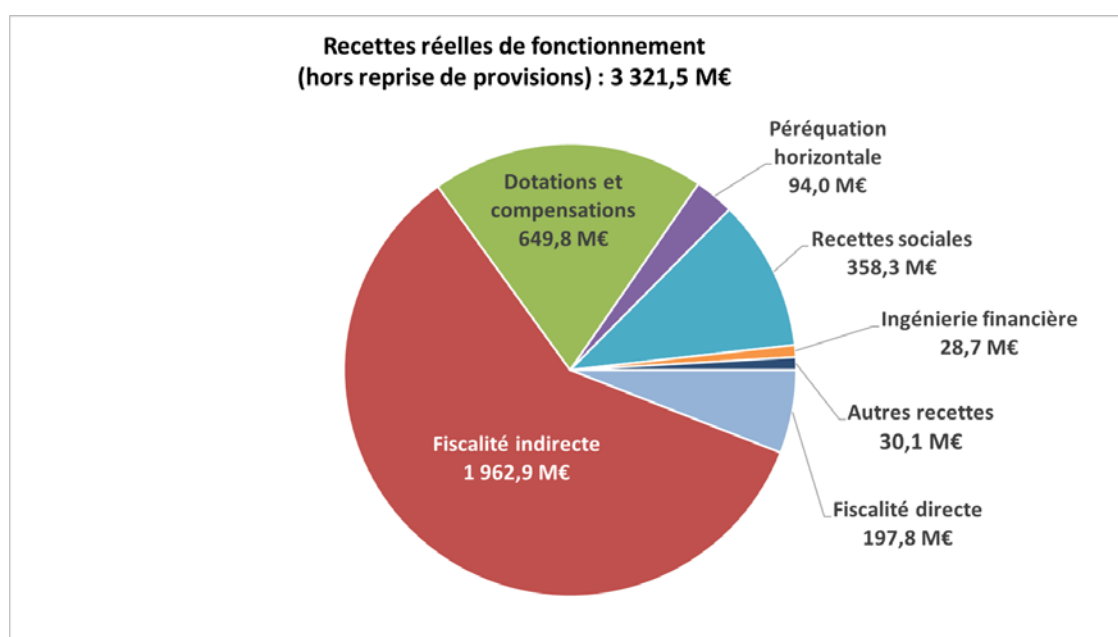
Dans ce contexte, le Département du Nord réussit à élaborer un budget équilibré pour 2026 lui permettant d'exercer l'ensemble de ses missions.

L'ambition de mener des politiques de proximité, de solidarité et de cohésion pour accompagner les Nordistes et les territoires, constitue une priorité majeure de ce budget.

NB : Les montants des évolutions et/ou des totaux peuvent différer de la somme et ou des soustractions des lignes du fait des arrondis.

III. DES RESSOURCES FORTEMENT DEPENDANTES DES ALEAS ECONOMIQUES

En M€	BP 2025		BP 2026		Evolution	
	M€	%	M€	%	M€	%
Fiscalité directe : Attribution de compensation de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	190,6	5,8%	197,8	5,8%	+7,2	+3,8%
Fiscalité indirecte : Fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), Taxe d'Aménagement (TA), Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	1 898,5	57,8%	1 962,9	57,5%	+64,4	+3,4%
Dotations et compensations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Générale de Décentralisation (DGD), Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices, FCTVA, Fonds de sauvegarde	631,6	19,2%	649,8	19,0%	+18,2	+2,9%
Péréquation horizontale (DMTO)	90,8	2,8%	94,0	2,8%	+3,2	+3,5%
Recettes sociales : Dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), Actions de santé, Offre de soins	348,0	10,6%	358,3	10,5%	+10,3	+3,0%
Ingénierie financière dont Fonds Social Européen (FSE)	29,7	0,9%	28,7	0,8%	-1,0	-3,5%
Autres recettes : Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Systèmes d'information, Moyens de l'Assemblée, Patrimoine, Ressources humaines	26,9	0,8%	30,1	0,9%	+3,2	+11,8%
Total recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de provisions)	3 216,0	97,9%	3 321,5	97,4%	+105,5	+3,3%
Reprise de provisions	69,1	2,1%	89,5	2,6%	+20,4	+29,6%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 285,1	100,0%	3 411,0	100,0%	+125,9	+3,8%



A. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€et en %	
Attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	71,1	71,1	-	-
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,9	56,0	+0,002	+0,004%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	43,8	50,5	+6,7	+15,3%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	19,8	20,3	+0,5	+2,5%
Total fiscalité directe	190,6	197,8	+7,2	+3,8%

L'augmentation de la fiscalité directe locale entre 2025 et 2026 est principalement due à la prise en compte, lors du Budget Primitif (BP) 2025, d'une notification étatique qui sous-estimait sensiblement le Dispositif de Compensation Péréquée¹(DCP).

La fiscalité directe conférait antérieurement une autonomie fiscale aux Départements, notamment avec la taxe foncière et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

En 2025 et 2026, la non-indexation de la fiscalité directe locale sur l'inflation hors tabac (0,9% en 2025 et estimation à 1,5% en 2026) représente un manque à gagner pour le Département du Nord de 4,7 M€.

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)

Le transfert de la compétence Transports à la Région Hauts-de-France, institué depuis 2017 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), inclut des flux financiers entre les deux collectivités.

Ainsi, le Nord perçoit le montant de compensation de CVAE réduit du coût net de la compétence transférée à la Région. Cette ressource n'évoluant pas depuis 2018, elle s'élèvera à 71,1 M€ en 2026.

2. LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Mis en œuvre à compter de 2011, le FNGIR est, avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), l'un des deux mécanismes destinés à compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la Taxe Professionnelle (TP). Ce fonds est prévu à hauteur de 56 M€ (montant fixe et pérenne identique aux budgets antérieurs).

3. LE DISPOSITIF DE COMPENSATION PEREQUEE (DCP)

Le DCP permet d'affecter aux Départements les produits nets des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), soit environ 3% du produit perçu au titre de la TFPB. Issu du pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les Départements (2013), l'objectif du DCP est d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

¹ Au compte administratif prévisionnel (CA) 2025, il est prévu à 50 M€.

La répartition du fonds se fait en deux parts :

- une part « compensation » (70%) qui est fonction du reste à charge des AIS ;
- une part « péréquation » selon des critères de ressources et de charges tels que le revenu et le nombre de bénéficiaires des AIS (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et Revenu de Solidarité Active (RSA) rapporté au nombre d'habitants).

Le produit de DCP est attendu à hauteur 50,5 M€ en 2026.

4. LES IMPOSITIONS FORFAITAIRES DES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)

Instaurée par la LF pour 2010 au profit des collectivités territoriales, les IFER sont une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Les IFER concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Une recette de 20,3 M€ est attendue en 2026 contre 19,8 M€ au BP 2025, soit une hausse de 0,5 M€. En effet, cette fiscalité prend notamment en compte l'inflation des bases estimée à +2,5%.

B. LA FISCALITE INDIRECTE

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part CVAE)	176,5	178,4	+1,9	+1,1%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part TFPB)	543,0	548,9	+5,9	+1,1%
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	355,0	390,0	+35,0	+9,9%
Taxe d'Aménagement (TA)	7,3	5,5	-1,8	-24,5%
Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)	25,5	25,6	+0,2	+0,6%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,7	0,7	+0,01	+1,8%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	435,5	460,0	+24,5	+5,6%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	355,0	353,8	-1,2	-0,3%
Total fiscalité Indirecte	1 898,5	1 962,9	+64,4	+3,4%

La hausse de la fiscalité indirecte dans les ressources départementales est liée au dynamisme de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), à l'effet année pleine du relèvement du taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) conjugué à une reprise du marché immobilier en 2025. Cette dernière est toutefois très cyclique et fragile.

1. LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) du Département du Nord est composée de deux fractions, correspondant à la perte successive des recettes de TFPB (en 2021) et de CVAE (en 2023).

En principe, la TVA suit peu ou prou la croissance et l'inflation nationales. Cependant, son rendement est également tributaire de la stratégie de déclaration des entreprises qui peuvent

décider d'imputer ou de reporter des crédits de TVA sur les périodes d'imposition qui leur sont les plus favorables.

La fraction de TVA relative à l'ancienne TFPB, est attendue à hauteur de 548,9 M€ en 2026. La fraction de TVA relative à l'ancienne CVAE est attendue à hauteur de 178,4 M€ en 2026.

En 2025, le Gouvernement avait bloqué la recette revenant aux collectivités locales au niveau de 2024. Au titre de 2026, le calcul des fractions de TVA intégrera l'évolution des montants de la TVA nette nationale entre 2024 et 2025.

Par rapport au BP 2025, l'évolution est ainsi de +7,8 M€ (+1,1%), soit un montant de 727,3 M€ en 2026.

La TVA, désormais principale ressource du Département, représente 37 % de la fiscalité indirecte et 22% de ses recettes (hors reprise de provisions).

2. LES DROITS DE MUTATION À TITRE ONEREUX (DMTO)

La LF pour 2025 a autorisé les Départements à relever leur taux de droit commun sur les DMTO de 0,5 point. Ce déplafonnement, applicable depuis le 1er mai 2025, n'est valable que pour 3 ans et exclut les primo-accédants. Pourtant, 55% des transactions immobilières en mai 2025 concernaient cette catégorie d'acheteurs (données Banque de France²).

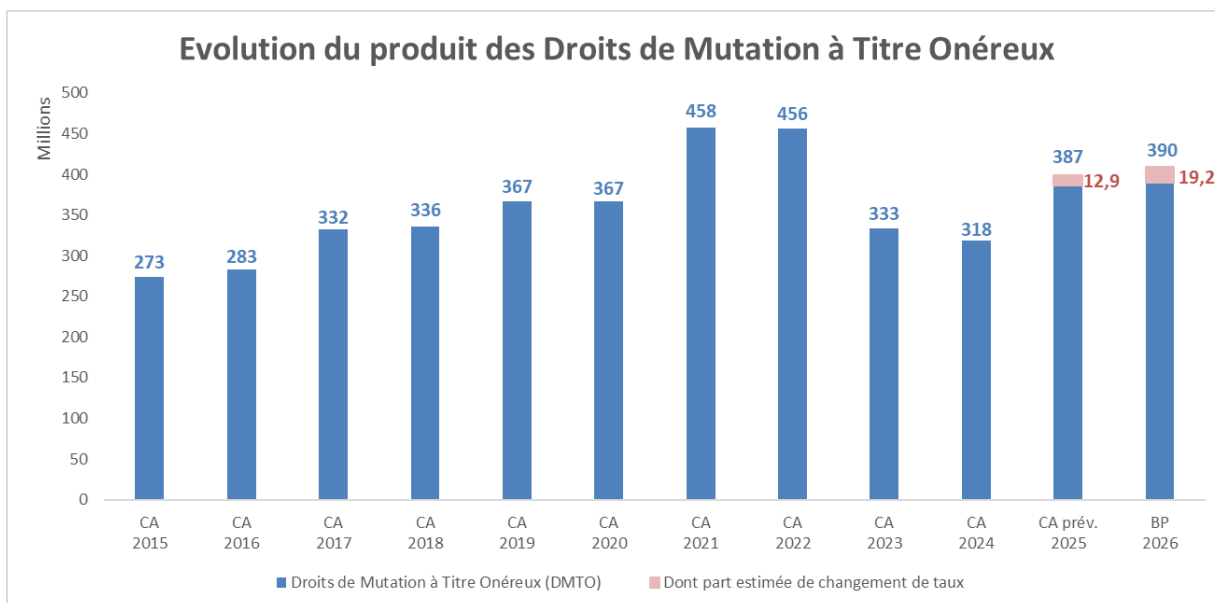
La projection d'atterrissage des DMTO pour 2025 est de 386,6 M€, soit une hausse de 21,4% par rapport à 2024 (318,4 M€), ce qui correspond à la moyenne nationale.

Cette hausse des DMTO s'explique notamment par une baisse du taux moyen des crédits en début d'année 2025 (3,06% en juin 2025, contre 3,31% en décembre 2024 selon l'observatoire de crédit logement).

Néanmoins, selon ce même observatoire, les taux moyens des crédits s'établissent à 3,09% au 3^{ème} trimestre et 3,14% au 4^{ème} trimestre 2025. Ce renchérissement du coût des crédits immobiliers à la fin de l'année 2025 devrait se poursuivre en 2026 et 2027 en raison des incertitudes économiques et budgétaires.

Ainsi, 390 M€ sont prévus au BP 2026 (dont 19,2 M€ au titre du déplafonnement du taux de droit commun), soit une hausse de 35 M€ (+9,9%) par rapport au BP 2025.

² Panorama des prêts à l'habitat des ménages – Juillet 2025 | Banque de France



3. LES AUTRES RESSOURCES DE FISCALITE INDIRECTE

a) La Taxe d'Aménagement (TA)

Elle s'applique aux opérations d'aménagement, aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments. Le produit de cette taxe est affecté au financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et des Espaces Naturels du Nord (ENN).

Le taux de la TA est de 1,45% pour le Département du Nord.

Depuis le 1^{er} mai 2025, le produit de la TA est réparti comme suit :

- 1,2% pour les ENN ;
- 0,25% pour le CAUE.

Au BP 2026, une inscription de 5,5 M€ est proposée, soit une baisse de 1,8 M€ (-24,5%) par rapport au BP 2025, conséquence :

- de la conjoncture économique qui pèse notamment sur les mises en chantier
- des difficultés de l'Etat pour recouvrer cette taxe : avant 2022, la TA était liquidée par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM). L'ordonnance du 14 juin 2022 a transféré la liquidation de la taxe à la DGFIP (qui en assurait déjà le recouvrement). Cette même ordonnance a également reporté l'exigibilité de la TA – qui intervenait auparavant 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme - à la date de l'achèvement des travaux.

Les difficultés de gestion (reprise du stock, formation des agents, suivi de la taxe...) entraînent de nombreux retards au détriment des Départements et une réduction importante de leurs recettes.

b) La Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Électricité (TICFE)

La LF pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité et a supprimé les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la TICFE.

Depuis 2022, les Départements perçoivent une part de la TICFE, sans pouvoir de taux.

Une inscription de 25,6 M€ est prévue en 2026, soit une hausse de 0,2 M€ (+0,6%) par rapport au BP 2025. Celle-ci tient compte de l'inflation et des prévisions de consommation d'électricité.

c) La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

La TATS est entrée en vigueur en 2013. Le produit de cette taxe finance la politique touristique départementale. Le produit attendu en 2026 est de 730 k€, soit une légère hausse de 13 k€ (+1,8%) par rapport au BP 2025. Cette ressource dépend des tarifs décidés par les Communes ou leurs groupements.

d) La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA comprend trois parts fondées sur divers contrats d'assurance (automobile, incendie, protection juridique...):

- la compensation des transferts de compétences issue de la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) du 13 août 2004, également financée par la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), pour 128,4 M€;
- une contribution au titre du remplacement d'une part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) conformément à l'article 53 de la LF pour 2005, pour 59,9 M€;
- une compensation au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) pour 271,7 M€.

Les assiettes de cette taxe sont actuellement dynamiques du fait de primes d'assurance élevées. 460 M€ sont inscrits au BP 2026, soit une hausse de 24,5 M€ (+5,6%) par rapport à 2025.

e) La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

La TICPE comprend trois parts :

- le financement des transferts de compétences de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (LRL) (personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS), voirie...), également financés par la TSCA, pour 20,2 M€;
- le financement du RSA pour un montant figé de 267,9 M€. Il correspond au RSA transféré aux Départements par la loi LRL ;
- le financement de l'Allocation Parent Isolé (API) dans le cadre du transfert du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 2009, pour un montant figé de 65,7 M€.

En 2026, 353,8 M€ sont inscrits, soit une légère baisse de 1,2 M€ (-0,3%), par rapport au BP 2025.

C. LES FONDS DE PEREQUATION

Le tableau suivant synthétise les montants attendus pour 2026 sur la péréquation horizontale par rapport à ceux inscrits au BP 2025.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Recettes = reversement	90,8	94,0	+3,2	+3,5%
Dépenses = prélèvement	22,4	29,0	+6,6	+29,5%
Solde du Fonds de Péréquation des DMTO	68,4	65,0	-3,4	-5,0%

Un mécanisme de prélèvement alimente le fonds. Il est calculé de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO de droit commun appliqué à tous les Départements de 0,34%, soit une contribution totale prévisionnelle d'environ 0,9 Md€ de l'assiette 2025. Les premières tendances sont estimées à 27 M€ pour le Nord ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€ pour les seuls Départements dont l'assiette de droit commun des DMTO est supérieure à 75% de la moyenne. Ce prélèvement s'applique de manière progressive, en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés et il est plafonné à 15% des DMTO perçus l'année précédente. Le Nord serait concerné par ce second prélèvement (estimation 2 M€).

Cette masse prévisionnelle prélevée (1,7 Md€) devrait être supérieure à celle répartie en 2025 (1,5 Md€) compte-tenu du rebond du marché immobilier en 2025. Pour mémoire, la réserve a été libérée en 2024.

La répartition s'opère en trois enveloppes dont les règles de calcul sont analogues à celles des anciens fonds de péréquation assis sur les DMTO :

- Fonds National de Péréquation des DMTO (FNP-DMTO) ;
- Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) ;
- Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID).

Chaque enveloppe est répartie selon des critères qui lui sont propres (revenu moyen, potentiel financier, DMTO par habitant, reste à charge des AIS par habitant, taux de pauvreté), avec parfois des dispositifs visant explicitement ou implicitement à soutenir les territoires ruraux.

Ce système permet de tenir compte de différents objectifs, à savoir :

- la péréquation des écarts de dynamique foncière, des différences de richesse fiscale et des charges des Départements (notamment sur les AIS et en particulier le RSA) ;
- le soutien aux Départements ruraux connaissant d'importantes fragilités sociales.

Sur la base d'un fonds réparti à hauteur de 1,7 Md€, le reversement pour le Nord est estimé en 2026 à 94 M€, soit une hausse de 3,2 M€ (+3,5%) par rapport au BP 2025.

Toutefois, le solde net serait de 65 M€ au BP 2026, soit une baisse de 3,4 M€ (-5%) par rapport au BP 2025.

D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 prévoit une maîtrise des dépenses publiques locales de fonctionnement. Cela se traduit par une baisse des dotations d'Etat notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

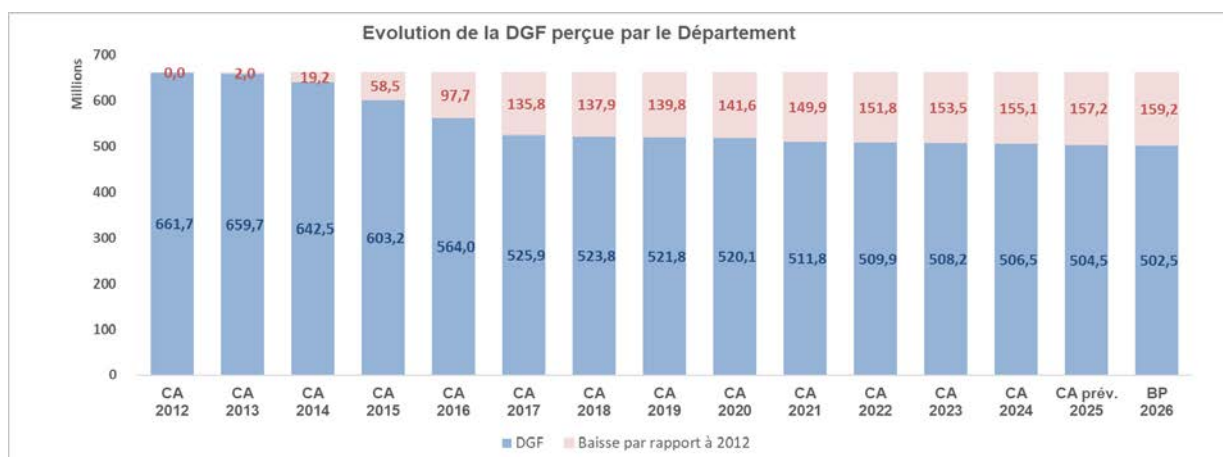
En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€et en %	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	504,7	502,5	-2,2	-0,4%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,5	29,5	-0,02	-0,1%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,9	0,9	0,0	0,0%
Allocations compensatrices	9,8	9,8	-0,04	-0,4%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	59,6	58,2	-1,4	-2,3%
Fraction supplémentaire de TVA	20,6	20,6	0,0	0,0%
Fonds de sauvegarde	6,5	28,3	+21,8	+335,8%
Total dotations et compensations	631,6	649,8	+18,2	+2,9%

1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écrêtement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. Ainsi, l'impact global serait de l'ordre de -2,2 M€ (-0,4%) par rapport au BP 2025 pour le Nord.

La DGF est donc attendue à 502,5 M€ en 2026. Malgré des revendications portées par DF, cette recette n'est pas indexée sur l'inflation. Pour 2025 et 2026, cette absence d'indexation représente un manque à gagner pour le Nord de 11,1 M€.

La DGF ne cesse de diminuer depuis 2012 contrairement aux dépenses qu'elle devrait compenser.



2. LA DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION (DGD)

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) vise à compenser le Département au titre du transfert de compétences de l'Etat. En 2004, 95% de la DGD ont été intégrés dans la dotation forfaitaire de la DGF. Cette dotation est attendue à 29,5 M€ en 2026, soit en légère baisse de 0,02 M€ (-0,1%) par rapport au BP 2025.

3. LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) - FONCTIONNEMENT

La LF pour 2016 rend éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie de la section de fonctionnement au FCTVA. Depuis 2022, les dépenses d'informatique "en nuage" sont également prises en compte dans le calcul du FCTVA. Un produit de FCTVA de 900 k€ est attendu en 2026, soit un montant identique par rapport au BP 2025.

4. LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Le Nord perçoit des allocations compensatrices de fiscalité au titre de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière (TF) et de la Taxe Professionnelle (TP), qui trouvaient leur origine dans les mécanismes d'allègements et de réductions d'impôts décidés par l'Etat.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€et en %	
Dotations pour perte de compensation de fiscalité directe locale (TH, TF, TP)	9,7	9,7	-0,04	-0,4%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,1	0,1	0,0	0,0%
Total allocations compensatrices	9,8	9,8	-0,04	-0,4%

Ces allocations sont prévues en 2026 en légère baisse de 40 k€ (-0,4%) par rapport au BP 2025. Les anciennes allocations compensatrices de TFPB et les exonérations compensées de CVAE sont, quant à elles, intégrées dans le produit de TVA.

5. LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

Cette dotation créée en 2010 visait à neutraliser la suppression de la TP. À la suite du vote de la LF pour 2026, un montant de 58,2 M€ est prévu pour 2026, soit une baisse de 1,4 M€ (-2,3%) par rapport au BP 2025.

6. LA FRACTION SUPPLEMENTAIRE DE TVA

Le fonds de stabilisation, créé par la LF pour 2019, visait à accompagner pour trois ans les Départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique de leurs dépenses en matière d' AIS.

En 2021, dernière année du fonds de stabilisation, l'État a créé un fonds issu de la TVA, doté de 250 M€, visant à compenser la non prise en compte de la dynamique de TVA en 2021 à la suite de la suppression de la part départementale de la TF.

Les bénéficiaires de ce fonds spécifique sont les Départements dont les DMTO par habitant sont inférieurs à la moyenne nationale et dont le taux de pauvreté est supérieur à 12%. La répartition est effectuée par un Indice de Fragilité Sociale (IFS) (proportion de bénéficiaires des AIS et revenu par habitant).

Sur ces critères, le Nord devrait toucher 20,6 M€, soit un montant similaire à celui du budget précédent.

7. LE FONDS DE SAUVEGARDE

En application de l'article 16 de la LF pour 2020, un « fonds de sauvegarde », abondé chaque année par la dynamique de la fraction de TVA, a été créé pour soutenir les Départements lors de fortes baisses des DMTO et de hausses importantes des dépenses sociales.

Après avoir été mis en œuvre pour la première fois en 2024 (avec une enveloppe de 100,8 M€ dont 50,4 M€ d'abondement exceptionnel de l'Etat), il sera à nouveau débloqué et abondé par l'Etat en 2026 pour atteindre un montant total de 600 M€.

En l'absence de répartition en 2025, l'enveloppe disponible issue des croissances de TVA de 2024 et 2025 est de 63,3 M€. L'Etat complétera avec la part de TVA lui revenant afin de porter le montant du fonds à 600 M€.

Pour bénéficier de ce fonds il convient de remplir deux conditions cumulatives :

- avoir un taux d'épargne brute moyen, calculé sur les deux dernières années précédant la répartition, inférieur à 12% ;
- avoir un IFS, calculé en fonction des bénéficiaires des AIS, supérieur à 80% de la moyenne nationale.

Le Département du Nord prévoit une recette d'un montant de 28,3 M€ en 2026.

E. LES RECETTES SOCIALES

Les recettes sociales sont en progression de 10,3 M€ (+3%) par rapport au BP 2025 et s'établissent à 358,3 M€ au BP 2026.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	1,6	1,6	-	0,0%
Plan pauvreté prévention (enfance) / PLS	4,2	4,1	-0,1	-3,0%
Plan Taquet	4,8	4,8	-	0,0%
Extension Prime Segur Enfance	0,0	1,7	+1,7	
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	7,3	7,7	+0,4	+5,5%
Enfance, famille, jeunesse	17,9	20,0	+2,02	+11,24%
Plan pauvreté insertion / PLS	18,0	19,7	+1,7	+9,3%
Indus RSA	5,6	6,0	+0,4	+7,1%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	26,0	26,0	-	0,0%
Autres recettes d'insertion (SPI, IEJ)	0,03	0,0	-0,03	-100,0%
Insertion	49,6	51,7	+2,0	+4,1%
Concours CNSA pour le financement APA + Dotation qualité + Avenant 43 (pour 2026)	139,1	164,9	+25,7	+18,5%
Concours CNSA pour le financement PCH + Dotation qualité + Avenant 43 (pour 2026)	47,9	51,8	+4,0	+8,3%
Recours sur successions	40,0	37,0	-3,0	-7,5%
Conférence des financeurs	7,0	7,0	-	0,0%
MDPH	3,9	3,9	+0,0	+1,0%
Avenant 43	11,8		-11,8	-100,0%
Financement Ségur (PH)	5,4	5,4	-0,03	-0,6%
Extension Prime Ségur (PA et PH)	0,0	1,8	+1,8	
Autres recettes PA/PH	19,0	7,6	-11,4	-59,9%
Autonomie	274,1	279,4	+5,3	+1,9%
Actions de santé	3,8	3,4	-0,5	-12,3%
Offre de soins	2,5	3,9	+1,4	+55,3%
Santé	6,3	7,3	+0,9	+14,4%
Total recettes sociales	348,0	358,3	+10,3	+3,0%

Cette évolution tient compte de plusieurs facteurs :

- le Pacte Local des Solidarités (PLS)³ :

Les recettes prévues au titre du PLS sont estimées à 23,8 M€, soit une hausse de 1,5 M€ (+6,9%) par rapport au BP 2025.

Dans le cadre du PLS, la contractualisation Etat/Département s'organise autour de deux volets :

- un volet « solidarités » pour des actions d'insertion à destination des jeunes et Nordistes vulnérables ;
- un volet « emploi » comprenant des actions d'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi ainsi que l'élargissement des

³ Anciennement Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE)

expérimentations avec France Travail pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

- les recettes en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

Elles sont estimées à 238,3 M€, soit une hausse de 8,6 M€ (+3,8%) par rapport à 2025, elles financent pour l'essentiel l'APA et la PCH.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2025 actait l'ouverture de travaux pour la fusion des concours APA et PCH. Les taux de couverture garantis sont désormais les suivants et s'appliquent pleinement dès 2026 :

		2022	2023	2024
APA	Taux de Couverture (TC) NORD	36,5%	38,2%	47,2%
	TC France hors Paris et Hauts-de-Seine	44,5%	46,4%	49,7%
	TC France	43,8%	45,7%	49,2%
PCH	TC NORD	34,2%	32,9%	31,9%
	TC France hors Paris et Hauts-de-Seine	34,9%	33,6%	32,4%
	TC France	35,0%	33,8%	32,5%

La compensation actuelle reste insuffisante au regard de la dynamique de ces dépenses. Une mobilisation est engagée afin d'obtenir un taux de compensation plus équitable.

Au total, les dotations en provenance de la CNSA au titre des dotations fusionnées sont estimées à 186 M€ pour 2026 :

- APA 1 et APA 2, Avenant 43, Tarif Plancher : 141 M€ ;
- PCH, Avenant 43 et Tarif Plancher : 45 M€

- Le titrage des recours sur successions :

Le budget est prévu en légère baisse de 3 M€ (-7,5%) par rapport à 2025, avec un montant de 37 M€ pour 2026 dont :

- 34,5 M€ pour les Personnes Agées (PA) ;
- 2,5 M€ pour les Personnes en situation de Handicap (PH).

F. LES AUTRES RECETTES

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution	
			en M€	en %
Ingénierie financière (dont FSE)	29,7	28,7	-1,0	-3,5%
Collèges	5,9	11,1	+5,2	+86,8%
Infrastructure et réseaux	1,2	1,2	0,0	0,0%
Dév. territorial et cadre de vie	0,2	0,9	+0,7	+459,4%
Culture	1,5	1,9	+0,3	+22,3%
Inord	0,9	0,9	0,0	0,0%
Opérations comptables	7,0	4,6	-2,4	-35,0%
Moyens généraux et systèmes d'information	0,3	0,3	0,0	0,0%
Patrimoine	0,4	0,4	-0,0	-4,7%
Ressources humaines	9,5	8,9	-0,6	-6,2%
Total autres recettes (hors reprise de provisions)	56,6	58,7	+2,1	+3,8%
Reprise de provisions	69,1	89,5	+20,4	+29,6%
Total autres recettes	125,7	148,2	+22,5	+17,9%

Le montant attendu des autres recettes (hors reprise de provisions) est de 58,7 M€, soit une hausse de 2,1 M€ (+3,8%) par rapport au BP 2025.

L'ensemble de ces recettes est globalement stable à l'exception d'une augmentation notable des recettes Collèges (+5,2 M€) qui s'explique notamment par un changement de périmètre dans le calcul des participations interdépartementales.

L'insuffisance significative de recettes pour couvrir les dépenses de fonctionnement impose la reprise d'un solde net de provisions de 24,7 M€⁴.

Enfin, la mise en œuvre de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2026 impose des dépenses supplémentaires notamment sur la dotation aux amortissements⁵ et l'apurement du compte 1069⁶.

⁴ Sur les 89,5 M€ de provisions constituées au 31 décembre 2025 : 24,7 M€ de reprise effective de provisions et 64,8 M€ d'actualisation de leur objet (opération simultanée de reprise et de constitution de provisions)

⁵ Mise en œuvre du *prorata temporis* : l'amortissement d'un bien est réalisé à la date de mise en service et non plus au 1er janvier de l'année suivante

⁶ Le compte 1069 disparaissant dans la nouvelle nomenclature, son apurement est étalé sur 25 années, pour un montant annuel de 2,8 M€

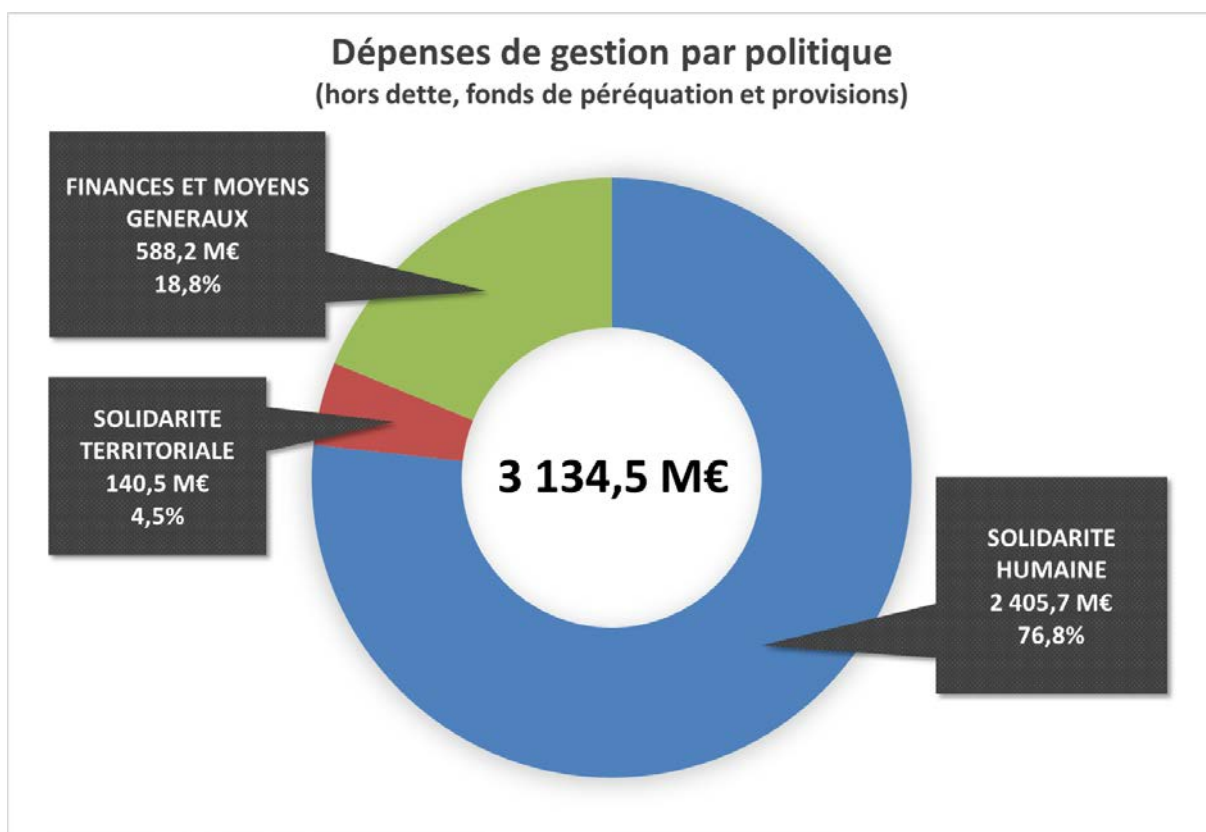
IV. UNE NECESSAIRE PRIORISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES NORDISTES FACE AUX DIFFICULTES CROISSANTES QUI PESENT SUR LES DEPARTEMENTS

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dette, fonds de péréquation et provisions) atteignent un niveau de 3 134,5 M€, soit une hausse de 74 M€ (+2,4%) par rapport au BP 2025. Cette hausse peut s'expliquer notamment par des décisions gouvernementales impactant la Collectivité, ainsi que par un accroissement des difficultés sociales au sein de la population.

Les intérêts de la dette sont prévus à 32,5 M€ en 2026, soit une baisse de 0,8 M€ (-2,4%) par rapport au BP 2025.

Le budget du Département se décline en trois blocs de dépenses :

- les solidarités humaines, qui constituent le cœur des interventions du Département, représentent 76,8% des dépenses de gestion et sont en constante hausse ;
- les finances et moyens généraux représentent 18,8% des dépenses de gestion, (ressources humaines, finances, le patrimoine départemental, les moyens de l'assemblée...);
- les solidarités territoriales représentent 4,5% des dépenses de fonctionnement (ces actions se traduisant de manière plus prégnante en investissement).



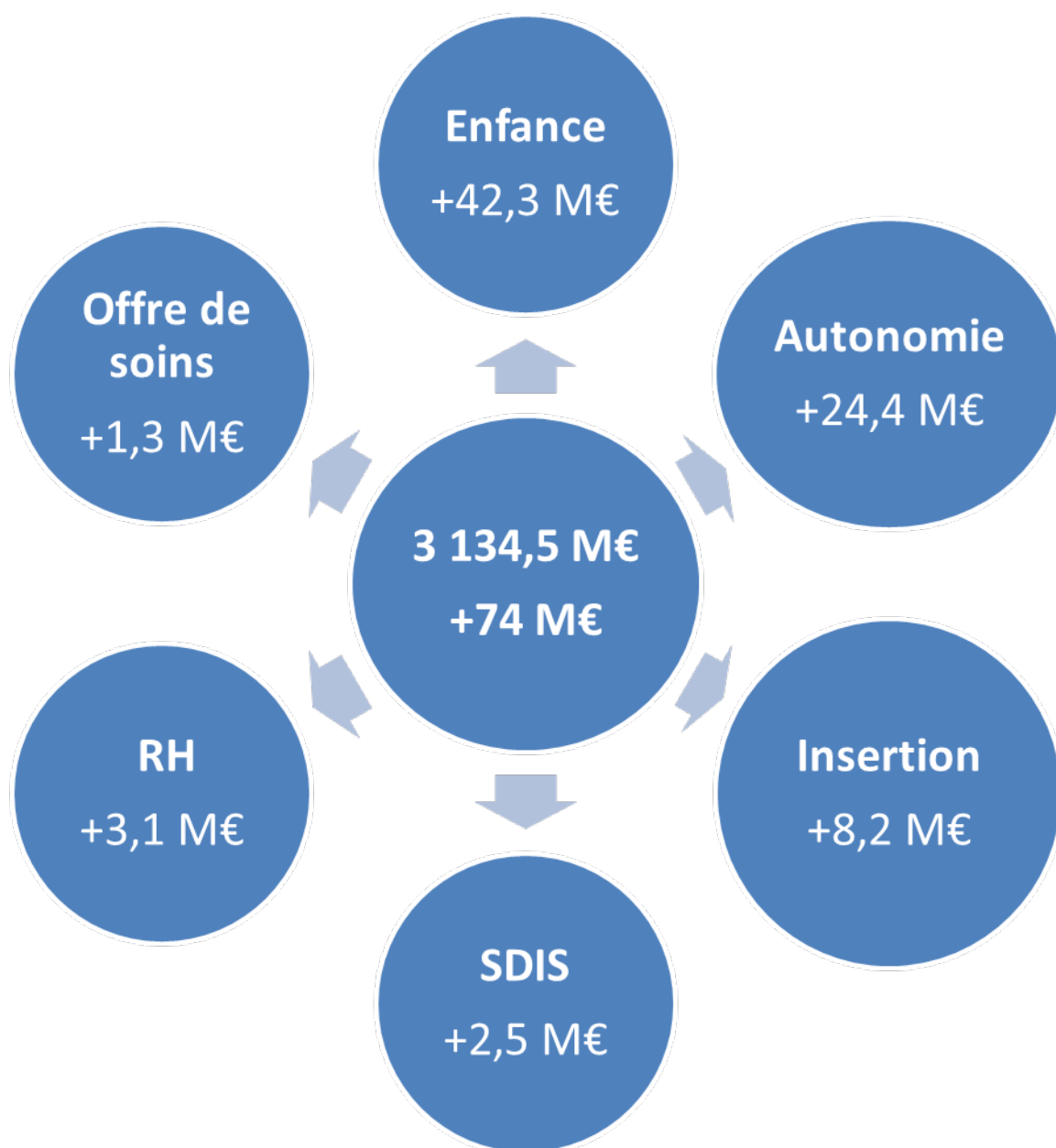
Hors dette, l'évolution de chaque politique publique est la suivante :

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
SOLIDARITE HUMAINE	2 328,3	2 405,7	+77,4	+3,3%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	629,2	671,5	+42,3	+6,7%
ACTIONS D'INSERTION	693,9	702,1	+8,2	+1,2%
PERSONNES AGEES	425,9	433,4	+7,6	+1,8%
PERSONNES HANDICAPEES	460,0	476,9	+16,8	+3,7%
ACTIONS DE SANTE	6,6	8,1	+1,5	+22,4%
COLLEGIENS	109,2	108,9	-0,3	-0,3%
OFFRE DE SOINS	3,6	4,9	+1,3	+35,5%
SOLIDARITE TERRITORIALE	139,4	140,5	+1,1	+0,8%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	9,4	9,4	-	0,0%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,7	0,7	-0,01	-0,9%
DVPMT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,7	12,2	-1,6	-11,4%
CULTURE	12,5	12,4	-0,1	-0,8%
AIDE AUX TERRITOIRES	1,6	1,9	+0,3	+20,6%
SDIS	101,5	104,0	+2,5	+2,5%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	615,1	617,2	+2,1	+0,3%
FINANCES (hors constitution de provisions)	76,9	75,2	-1,7	-2,1%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	24,5	25,6	+1,1	+4,4%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	15,7	14,9	-0,8	-5,3%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADM.	11,5	12,0	+0,5	+4,3%
MOYENS DE L'ASSEMBLEE	8,8	8,7	-0,2	-1,8%
MOYENS RH	477,7	480,8	+3,1	+0,7%
TOTAL (hors constitution de provisions)	3 082,8	3 163,5	+80,6	+2,6%
Constitution de provisions	0,0	64,8	+64,8	
TOTAL	3 082,8	3 228,2	+145,4	+4,7%
TOTAL hors fonds de péréquation et dépenses exceptionnelles (provisions)	3 060,4	3 134,5	+74,0	+2,4%

Le Département du Nord fait face à une augmentation de 145,4 M€ (+4,7%) de ses dépenses de fonctionnement⁷. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 77,4 M€ des politiques de solidarité humaine et par la nécessité d'actualiser l'objet de 64,8 M€ de provisions (opération simultanée de reprise et de constitution de provisions).

⁷ Hors dette, fonds de péréquation et provisions

Les principales hausses par rapport au BP 2025 sont les suivantes :



A. L'ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les enjeux relatifs à la politique de la protection de l'enfance prennent une place croissante dans le débat public. Dans le Nord, près de 12 000 enfants sont accueillis en protection de l'enfance, ce qui fait du Nord le Département accueillant le plus d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (nombre d'enfants confiés égal au nombre d'enfants confiés dans l'ensemble des 21 départements français les moins concernés). En 2026, 671,5M€ seront consacrés à cette politique publique, avec une recette escomptée de 20M€.

La commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a formulé 92 recommandations. Elle indique notamment dans sa recommandation n°14 que « *l'Etat ne doit plus pouvoir prendre de mesure en protection de l'enfance sans penser la compensation budgétaire afférente des charges induites pour les collectivités* ».

Or, l'application du décret du 5 septembre 2025 relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés au titre de la protection de l'enfance, dit « décret Pouponnière », devrait représenter un coût de 7 M€ pour le Département. La compensation de l'Etat devrait être une nouvelle fois partielle (non précisément connue à ce jour). L'Etat ne respecterait donc pas la recommandation n° 14 de la Commission.

Le Département consacre chaque année davantage de moyens au service de cette politique fondamentale de solidarité.

Au BP 2021, le budget alloué à cette politique s'élevait à 495,6 M€. Il est de 671,5 M€ pour le BP 2026. En l'espace de cinq ans, cette augmentation est donc de près de 175,9 M€ (soit +35,5%).

La majorité des dépenses concerne à la fois l'accompagnement, l'accueil en établissement et l'accueil familial qui représentent un total de 539 M€ (hors mineurs non accompagnés), soit 80,3% des dépenses totales de l'enfance dont :

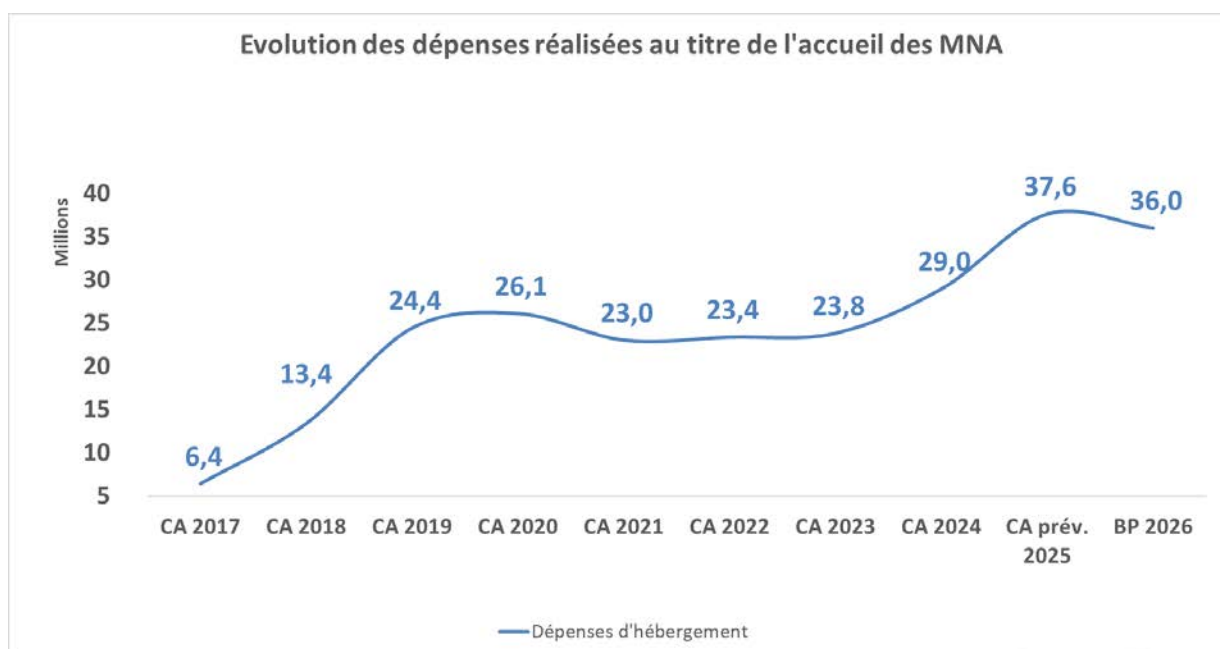
- 345,6 M€ sur l'accompagnement et l'accueil en établissement, soit une hausse de 35,4 M€ par rapport au BP 2025 ;
- 193,4 M€ sur l'accueil familial.

Ces augmentations s'expliquent notamment par :

- la mise en œuvre du décret « Pouponnière », qui revalorise significativement les taux d'encadrement des services et dont l'impact financier est estimé à près de 7 M€ en année pleine ;
- le rebasage du budget de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) à hauteur de 4 M€ au total ;
- le Ségur pour tous est estimé à 3,5 M€ pour 2026.

Le Département souhaite aller encore plus loin et mobilise depuis un an et demi des logements de fonction des collèges afin de permettre l'ouverture rapide de places d'accueil, notamment dans les territoires du Valenciennois, du Douaisis, de l'Avesnois, de la Métropole Roubaix Tourcoing et de la Métropole de Lille.

Après s'être stabilisées, les dépenses relatives à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont en forte augmentation depuis 2023. En trois ans, elles passent de 23,8 M€ au CA 2023 à 36 M€ au BP 2026, une augmentation de 12,2 M€ (+51,1%). Les recettes sur cette politique sont estimées à 1,6 M€ en 2026 comme en 2025. La compensation de l'Etat sur cette politique est également faible.



Par ailleurs, le Département souhaite permettre aux enfants de rester au sein du domicile familial quand cela est possible. C'est pourquoi il consacre 42,4 M€ aux actions de soutien à domicile dont 29,2 M€ pour les dispositifs d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Intervention Educative A Domicile (IEAD). 10,6 M€ sont destinés aux associations de soutien à domicile.

Au-delà de l'accueil des enfants, le Département souhaite proposer une politique d'autonomisation et de prévention auprès des jeunes. Sur ces volets, les budgets 2026 sont estimés à hauteur de 35,9 M€, dont 11,9 M€ pour le volet prévention du PLS et 12,1 M€ pour les clubs de prévention.

En matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité, le budget 2026 est de 4,9 M€. Les dépenses sont confirmées à hauteur de 3,3 M€ pour les Centres d'Aide Médico-Psychologique (CAMPS). Les acteurs de l'accompagnement à la parentalité seront subventionnés à hauteur de 0,6 M€.

Le Département consacre un budget de 5,6 M€ au déploiement des engagements fixés dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance permettant notamment un soutien aux associations œuvrant dans ce champ.

En matière de lutte pour les violences intrafamiliales (VIF), le Département déploie son action autour de trois axes forts :

- la prévention des violences intrafamiliales dès le plus jeune âge ;
- le repérage, la protection et l'accompagnement de toutes les victimes de VIF ;
- l'éviction et la responsabilisation des auteurs.

Le BP 2026 de 854 k€ permettra de soutenir les actions structurantes dans la lutte contre les VIF. Ce montant permettra de financer :

- les postes d'intervenants sociaux en gendarmerie et commissariat (400 k€) ;
- les projets structurants et actions innovantes, de prévention, d'accueil et d'accompagnement (454 k€).

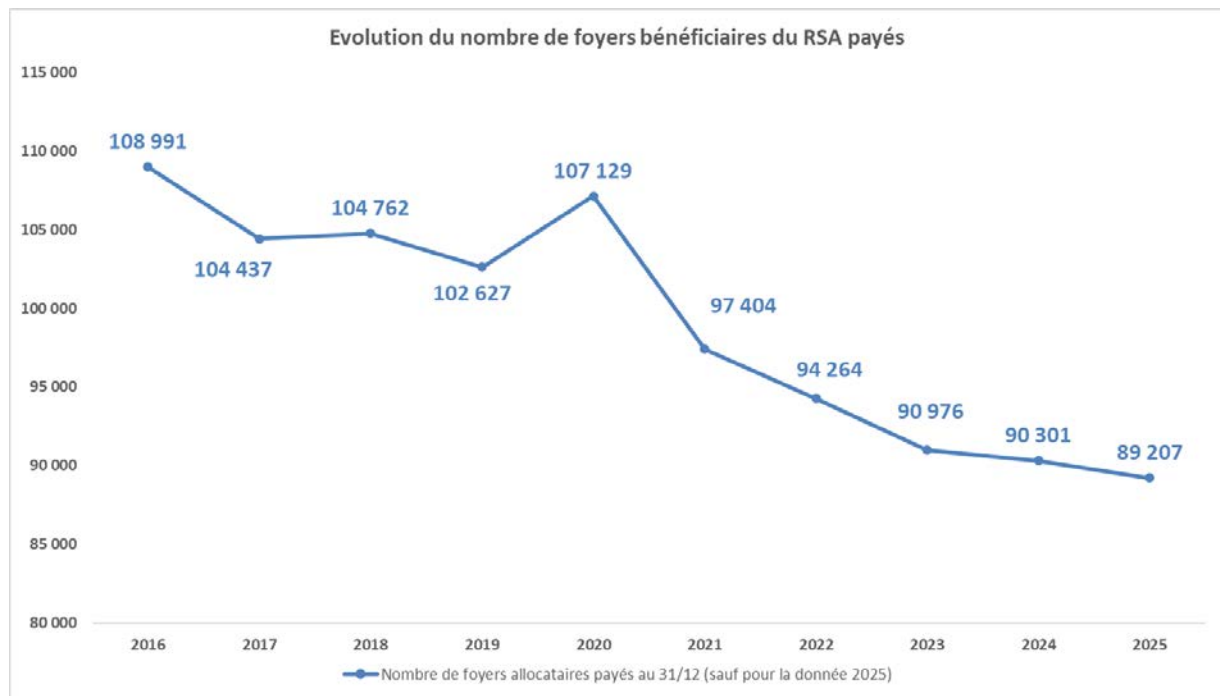
Par ailleurs, le dispositif « Pack Nouveau Départ » sera progressivement déployé en 2026. Il vise à apporter une réponse coordonnée, rapide et individualisée aux besoins des victimes de violences conjugales et à faciliter la séparation du conjoint violent. Le Département du Nord s'est porté volontaire pour être un nouveau territoire d'expérimentation et pour assurer le rôle de coordinateur départemental de l'accompagnement des victimes.

Au regard des besoins du secteur et de l'engagement de la Collectivité dans cette politique (671,5 M€), les 20 M€ de recettes de l'Etat sont insuffisants. Cette inscription ne couvre en effet que 3% des dépenses du secteur.

B. LA POLITIQUE D'INSERTION : UNE PRIORITE DONNEE AU RETOUR A L'EMPLOI

La collectivité poursuit sa politique de remobilisation et de retour à l'emploi en direction des allocataires du RSA. En accentuant l'accompagnement des allocataires au retour à l'emploi, le montant global de l'allocation a pu être contenu, et ce tout en tenant compte de plusieurs revalorisations du montant de l'allocation.

Ainsi, la politique volontariste menée par le Département a permis à plusieurs milliers d'allocataires de retrouver le chemin de l'emploi.



Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2025, cette diminution atteint 16,7% (soit 17 922 foyers bénéficiaires du RSA payés en moins).

Cette tendance baissière est le résultat des efforts menés sur le territoire par les équipes, notamment de la Direction du Retour à l'Emploi du Département, des Maisons Nord Emploi (MNE), des partenaires de l'Appel À Projets (AAP) « Insertion et emploi » et de France Travail. Cet AAP est prorogé avec un budget 2026 de 17,4 M€. Par ailleurs, un nouvel AAP « Accompagnement intensif » est mis en place.

Dans le cadre de la mise en application de la loi pour le Plein Emploi de décembre 2023, l'Etat et le Département ont défini conjointement une cible de 20 000 entrées en parcours intensif. En effet, le référentiel national de l'accompagnement intensif adopté par le Conseil National pour l'Emploi (CNE) le 16 juillet 2025 ainsi que la contractualisation entre l'Etat et le Département au titre du PLS, prévoient le déploiement progressif (d'ici fin 2027) de l'intensification des parcours d'accompagnement des personnes quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi. Les discussions actuelles avec l'Etat portent sur une cible à 30 000 entrées dans ce dispositif. En 2028, chaque allocataire du RSA devrait se voir proposer un accompagnement intensif. 8,8 M€ ont été inscrits au budget 2026 pour cet accompagnement.

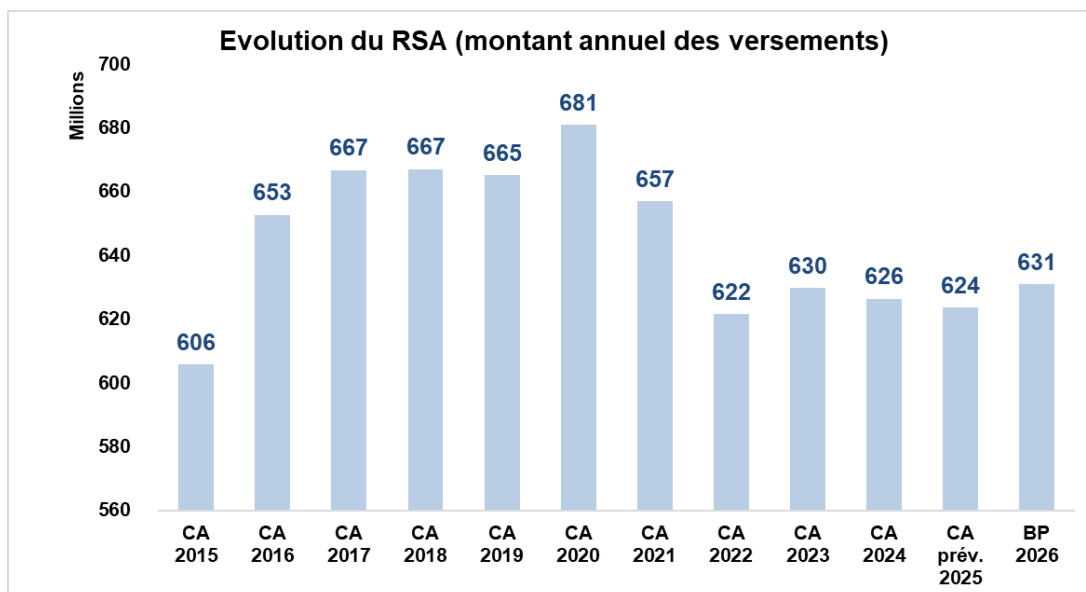
Par ailleurs, la septième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » qui s'est déroulée du 13 au 17 octobre 2025, a permis de mettre en place 457 actions pour près de 1 200 événements programmés, de mobiliser 502 partenaires dont 392 entreprises ainsi que 2 100 professionnels. Le taux de participation des allocataires s'élève à 76,1%, supérieur de 5 points à celui de l'édition 2024 : 12 656 participations ont été enregistrées.

Les moyens financiers et humains mis au service de la politique de retour à l'emploi permettent une baisse des foyers bénéficiaires. Toutefois, le montant prévisionnel du budget 2026 est pour la première fois depuis 3 ans estimé à la hausse (11 M€), soit 631 M€

Cela s'explique notamment par les revalorisations annuelles du RSA qui représentent un coût cumulé depuis 2021 de 85,4 M€

L'allocation RSA est revalorisée à la hausse une fois par an en avril (sauf exception) suivant l'inflation hors tabac :

	Avril 2021	Avril 2022	Juillet 2022	Avril 2023	Avril 2024	Avril 2025	Avril 2026
Pourcentage de revalorisation du RSA	0,1%	1,8%	4,0%	1,54%	4,6%	1,7%	0,9%



Sur les autres thématiques de l'insertion, le Département du Nord continue à engager, en 2026, des moyens importants pour les contrats aidés (12,2 M€).

Enfin, 15,3 M€ de financements européens (FSE+ et FTJ) sont fléchés en dépenses sur ces politiques d'insertion notamment pour la mise en œuvre des plans d'action du PLS, d'une part pour le Pilier Solidarités avec notamment la lutte contre la précarité alimentaire et, d'autre part, pour le Pilier Emploi avec l'intensification des parcours vers l'emploi et le soutien des actions de levée des freins périphériques à l'emploi.

Le Département du Nord sera attentif aux négociations portant sur la prochaine programmation européenne 2028-2034 afin que le volet politique de cohésion ne soit pas diminué.

C. UN SOUTIEN CONSTANT AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE EN LIEN AVEC LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH

En 2026, les dépenses des secteurs relatifs à l'autonomie sont en forte augmentation par rapport au BP 2025 (+24,4 M€, soit +2,8%). Cette hausse concerne principalement le secteur des personnes en situation de handicap (+16,8 M€, soit +3,7%).

Les secteurs de l'autonomie représentent à eux seuls 28,2% des dépenses de fonctionnement hors dette de la Collectivité.

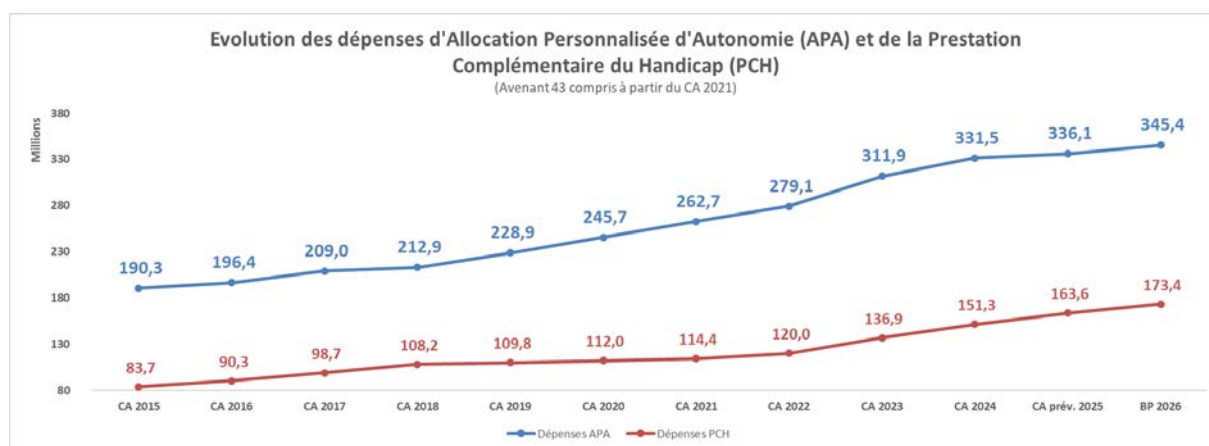
L'APA (dont avenant 43) s'élève à 345,4 M€ au BP 2026, soit une hausse de 6,9 M€ (+2,0%) par rapport au BP 2025.

La PCH (dont avenant 43) connaît également une hausse de 10,1 M€ (+6,2%) entre le BP 2025 et le BP 2026. Son montant s'élève à 173,4 M€ au BP 2026.

La hausse de ces prestations s'explique notamment par :

- l'augmentation du niveau de dépendance en lien avec le vieillissement de la population.
- l'évolution du tarif plancher pour les Services d'Aide à Domicile (SAD) qui est passé à 25€/h au 1^{er} janvier 2026 contre 24,58€/h au 1^{er} janvier 2025 ;
- l'évolution respective du nombre de bénéficiaires entre fin 2024 et fin 2025 :
 - o +0,8% : de 35 054 à 35 316 pour l'APA ;
 - o +2,7% : de 15 255 à 15 667 pour la PCH.

Pour le secteur handicap, le Département a également fait face à l'élargissement de certains droits (PCH parentalité, PCH pour les personnes atteintes de troubles mentaux, psychiques, cognitifs ou du neurodéveloppement).



Par ailleurs, les dépenses d'hébergement sont prévues à la hausse au budget 2026 :

- pour les personnes âgées : 75,3 M€ pour 2026 (dont 0,8 M€ pour le Ségur pour tous) contre 74,6 M€ en 2025, soit une hausse de 0,7 M€ (+1%).
- pour les personnes en situation de handicap : 270,2 M€ pour 2026 (dont 2,9 M€ pour le Ségur pour tous) contre 262,2 M€ en 2025, soit une hausse de 8 M€ (+3%).

Soit au total sur les dépenses d'hébergement un montant de 345,5 M€ en 2026 contre 336,8 M€ en 2025.

La transformation de l'offre se poursuit notamment en favorisant le lien entre des solutions d'hébergement et le domicile, et en permettant d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

En 2026, le Département du Nord poursuit aux côtés de ses partenaires la stratégie de lutte contre l'isolement social et l'âgisme dans le cadre du programme coordonné de la commission des financeurs adopté en mai 2023.

Le soutien à domicile reste une priorité départementale se traduisant par un accompagnement renouvelé aux SAD. En 2026, le Département poursuit son partenariat avec la CNSA (2023-2026) en faveur du soutien à domicile notamment avec un accompagnement du secteur dans

la structuration, la professionnalisation et la modernisation de l'offre. Le Département continue ainsi son accompagnement des SAD pour pallier leurs difficultés de recrutement, initier de nouveaux modèles organisationnels et développer plus généralement la qualité de vie au travail.

Au même titre que pour le secteur des personnes âgées, le Département souhaite valoriser plus largement les prestations d'aide humaine réalisées auprès des bénéficiaires de la PCH via le soutien aux SAD. Le développement de solutions d'habitat inclusif offre une véritable alternative entre le domicile et l'établissement et permet de trouver une solution adaptée pour chaque Nordiste. Dans le même temps, la mise en œuvre des CPOM 2024/2027 se poursuit permettant de développer l'offre médico-sociale.

Enfin, le budget prévu pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est attendu à 6,8 M€ en 2026, soit une hausse de 0,2 M€ (+2,7%) par rapport au BP 2025.

Le Département a également inscrit 10,5 M€ pour le transport des personnes en situation de handicap, soit une baisse de 0,3 M€ (-2,5%) par rapport au BP 2025. Cette baisse s'explique par le regroupement de circuits à la suite du renouvellement des marchés de transport pour l'année scolaire 2025-2026.

D. UNE OFFRE DE SOINS ET DE PREVENTION TOUJOURS PLUS ETENDUE POUR LES NORDISTES

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Offre de soins	3,6	4,9	+1,3	+35,5%
Actions de santé	6,6	8,1	+1,5	+22,4%
Total	10,2	13,0	+2,8	+27,0%

Dans le Nord, près de 10% des habitants n'ont pas de médecin traitant et la moyenne d'âge des praticiens est de 52 ans. Pour que chaque Nordiste puisse avoir accès aux soins près de son lieu de vie, le Département s'engage en créant, en collaboration avec les acteurs de santé et les collectivités, plusieurs Maisons Nord Santé (MNS).

Les compétences ont ainsi été réparties entre les différentes institutions :

- Département du Nord : la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la mise à disposition des locaux, leurs entretiens et les fluides ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) : l'accompagnement en ingénierie, logiciel d'information partagé, équipement informatique relié à ce logiciel et validation d'un projet de santé ;
- Assurance Maladie : le conventionnement et la contractualisation.

Entre 2021 et 2023 dans le Douaisis, 25 médecins ont cessé leur activité. Avant l'ouverture de la première MNS inaugurée à Cuincy en janvier 2024, 13 000 patients étaient sans médecin traitant. Plus de 16 000 consultations ont été effectuées par les professionnels de la MNS, sur site ou à domicile.

Dans l'arrondissement de l'Avesnois, une deuxième MNS a ouvert ses portes en avril 2024 sur la commune de Glageon. Une antenne a été déployée en septembre de la même année sur la commune de Landrecies.

Par ailleurs, afin de diversifier l'offre de soins et de répondre aux besoins grandissants des Nordistes, un premier cabinet dentaire a été ouvert en octobre 2025 à Cuincy.

En 2025, deux nouvelles MNS ont vu le jour, l'une dans les Flandres sur la commune de Cappelle-la-Grande, l'autre dans l'Avesnois à Feignies.

Sur l'année 2025, 8 516 Nordistes ont pu retrouver un médecin traitant grâce aux MNS déployées par le Département.

En 2026, une MNS ouvrira sur la commune de Quiévy.

De plus, pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins, le Département innove grâce à la concrétisation du projet de Camion Nord Santé, inauguré le 5 novembre 2025. Il offre la possibilité d'effectuer des consultations médicales et des mammographies dans des territoires où les délais d'attente ou de route pénalisent la prévention. Au cours des deux premiers mois d'activités, 277 mammographies ont pu être réalisées.

Le Département assume ainsi pleinement une politique volontariste au-delà de ses compétences obligatoires, mais qui s'inscrit pleinement dans son « ADN » en matière de solidarité et de soutien aux personnes les plus fragiles.

En outre, en complément des orientations départementales relatives à la lutte contre les déserts médicaux via le déploiement des maisons nord santé (délibération DGAEFS-SG/2023/136) et à la stratégie déployée en faveur de la politique de prévention et protection de l'enfance au travers de la feuille de route 2025-2030 de la Protection de l'enfance votée le 13 octobre 2025 (délibération DGAEFSSG/2025/154), le Département souhaite réaffirmer son engagement politique fort en faveur de la santé publique au travers d'une feuille de route « Prévention et Promotion de la santé ». Ce document d'orientations stratégiques et opérationnelles renforce l'action du Département dans le champ de la prévention, de la promotion de la santé et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il y apporte des repères clairs, insuffle une dynamique de mobilisation des services départementaux qui veillent à proposer une offre de service public en matière de prévention et de santé globale.

E. LE SECTEUR DES COLLEGES EN PLEINE EVOLUTION

Les dépenses relatives aux collèges sont prévues à hauteur de 108,9 M€

En 2026, le fonctionnement des collèges change sous l'effet combiné de l'évolution des dotations, de la nouvelle politique tarifaire de la demi-pension et de la clarification des reversements liés à la restauration scolaire.

La première évolution concerne la refonte de la DGF des collèges, désormais recentrée sur les charges pilotables par les établissements (eau, entretien, surfaces, en lien avec l'Indice de Positionnement Social (IPS⁸) et l'Indice d'Eloignement (IE⁹)). La DGF n'intègre plus les dépenses énergétiques. Les factures correspondantes sont prises en charge directement par le Département. Ce changement entraîne mécaniquement une diminution des dotations versées aux collèges publics. Néanmoins, il s'agit d'un recentrage et non d'une baisse de soutien. Cette évolution simplifie la gestion pour les collèges.

Dans ce cadre, l'enveloppe des dotations aux collèges publics diminue ainsi de 16,5 M€ au profit du programme Maintenance – Gros entretien et renouvellement (GER) où seront désormais imputées les dépenses de fluide des collèges. Pour 2026, il est attendu à hauteur de 28,3 M€, soit une hausse de 19,4 M€ par rapport au BP 2025 (dont +1,1 M€ au titre de la maintenance multi-technique obligatoire et +2 M€ pour la participation financière des cités-mixtes).

Parallèlement, le Département poursuit les rénovations et réhabilitations de collèges, afin de bénéficier de bâtiments les moins énergivores possibles.

Les forfaits d'externat baissent de 5 M€ (-12,3%) pour atteindre 36,2 M€ contre 41,2 M€ en 2025. L'évolution du forfait en 2026 résulte principalement de la diminution de la DGF de référence du secteur public constatée entre 2024 et 2025 en lien avec la baisse des coûts énergétiques.

Autre évolution majeure, depuis le 1^{er} janvier 2026, le Département a instauré une tarification unique de la demi-pension à 3,23 € par repas. Cette mesure correspond à une prise en charge par le Département de 6,77 € par repas en moyenne, pour un coût réel d'un repas d'environ 10 €. Ce tarif s'applique automatiquement à tous les demi-pensionnaires forfaitaires fréquentant le service de restauration entre 3 et 5 jours par semaine.

En complément, le Département a mis en place la Tarification Nord solidaire avec trois tarifs réduits selon les ressources : 2,23 €, 1,73 € ou 1,23 € par repas, correspondant à des aides revalorisées de 1 €, 1,50 € et 2 €.

Pour les collèges privés et les lycées professionnels, ces aides Nord solidaire sont également revalorisées aux mêmes montants.

Cette mesure entraîne une augmentation de 0,7 M€ de l'enveloppe dédiée à la demi-pension.

⁸ IPS : résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement.

⁹ IE : éloignement géographique des élèves qui y sont scolarisés, mais aussi l'offre de formation et l'offre culturelle et sportive.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de l'externalisation de l'entretien, les dépenses d'entretien des collèges sont de 18,6 M€, soit +1,1 M€ (+6%) par rapport au BP 2025. Le budget est établi en fonction des départs prévisionnels d'agents à la retraite, en mutation, en mobilité et des besoins en suppléance plus ponctuels.

Dans le cadre de Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département cofinance avec l'État les contrats aidés, notamment les Parcours Emplois Compétences (PEC) pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Cette dépense s'exécute sur le secteur actions d'insertion. Dans les collèges, le Département favorise leur emploi sur des missions au sein des structures de restauration en complément des prestations externalisées.

F. LA MASSE SALARIALE

Le budget alloué à la paye (hors Assistants familiaux) 2026 s'élève à 475,2 M€, en légère hausse de 0,6% par rapport au BP 2025. A ce budget s'ajoutent 5,6 M€ de dépenses RH dites hors paye (formation, accompagnement, santé au travail, subvention au Comité d'Œuvres Sociales (COS)) en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025, en raison notamment de l'évolution du mode de gestion de l'action sociale à destination des assistantes familiales.

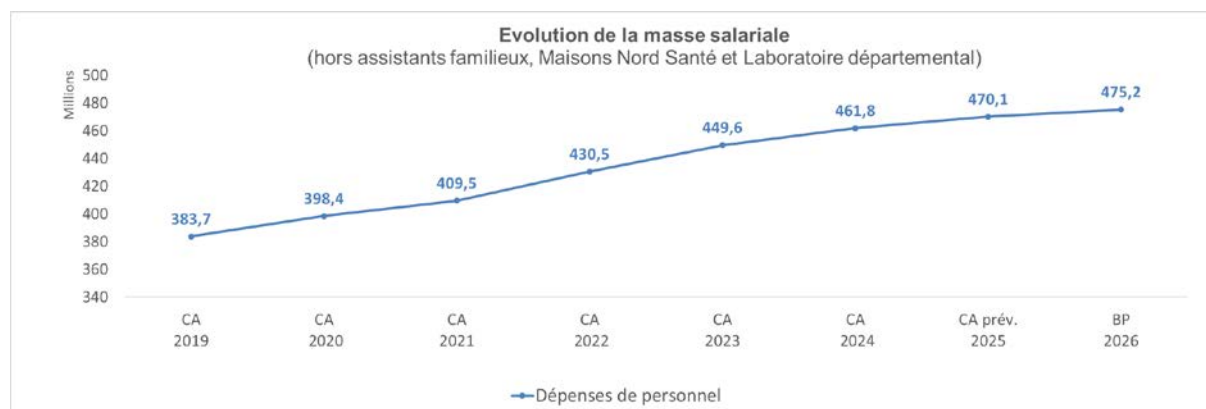
L'évolution de la masse salariale principalement s'explique par :

- la hausse de 3 points par an jusqu'en 2028 de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), représentant en 2026 une dépense supplémentaire imposée de +6,4 M€ par an ;

- les effets combinés du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de la trajectoire des effectifs ;

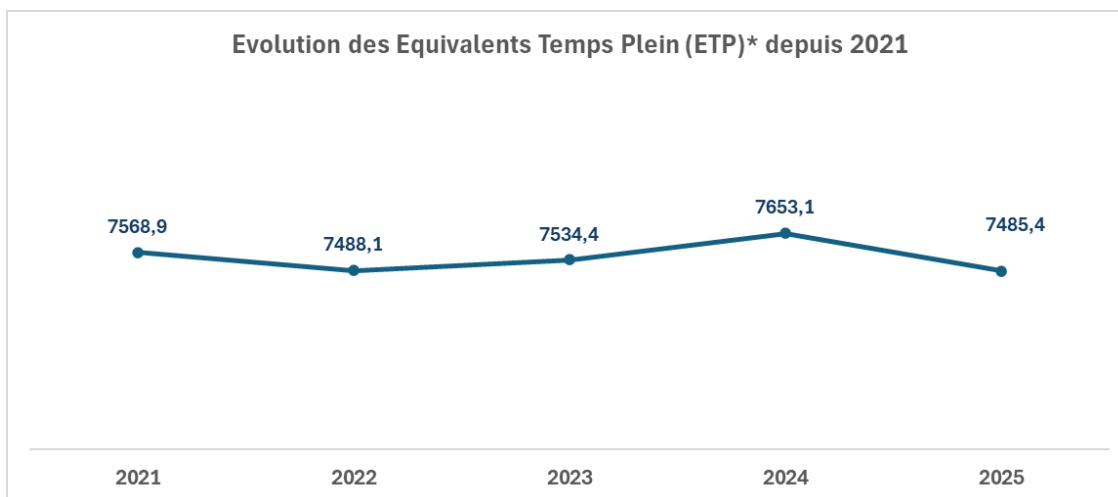
- d'autres incidences financières réglementaires dont - notamment - la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement de la protection sociale complémentaire santé ou la hausse du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC).

Ces mesures nationales s'imposent à la Collectivité sans aucune concertation avec les employeurs publics. Aussi le Département du Nord demeure engagé dans une gestion maîtrisée de sa masse salariale.



Le Département met ainsi en œuvre une stratégie RH mobilisant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif, politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles des collaborateurs, stratégie marque employeur pour fidéliser les talents, pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux Contrats à Durée Déterminée (CDD).

Cette stratégie se traduit par une maîtrise qui permet ainsi d'intégrer les différentes mesures salariales imposées.



*ETP en fin de mois, calculés à partir de l'ensemble des temps de travail (temps plein et partiel).

La politique de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences constitue un axe structurant de la modernisation des ressources humaines du Département. Les travaux menés dans le cadre de la négociation des lignes directrices de gestion ont permis de refonder la politique de formation autour d'objectifs clairs : amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité de l'offre, meilleure adaptation aux besoins des services et soutien renforcé aux évolutions professionnelles. Cette dynamique s'est traduite par le déploiement de nouveaux outils numériques facilitant les inscriptions, une collaboration consolidée avec la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et un recours accru à la « Nord Académie », pilier de la stratégie de formation interne fondée sur la mobilisation de formateurs internes. En 2026, le dispositif sera ajusté afin de renforcer la professionnalisation des formateurs et la qualité de l'animation pédagogique.

Parallèlement, l'achèvement de la refonte de la cartographie des métiers et du référentiel des compétences (début 2026) permettra d'engager la mise à jour des fiches de poste. L'entretien professionnel 2026 s'appuiera sur un nouvel outil, plus ergonomique et structuré autour de ce référentiel resserré. L'articulation étroite entre formation et gestion prévisionnelle des emplois et compétences vise ainsi à renforcer durablement l'adéquation entre les besoins de la collectivité et les compétences des agents, au service d'une fonction RH plus stratégique et plus efficiente.

Enfin, la politique de prévention pilotée par la Maison départementale de la santé au travail, complétée par les dispositifs de ré-accueil après absence et les entretiens systématiques pour les agents absents de longue durée, contribue au maintien dans l'emploi. En 2026, la création d'un dispositif de santé mentale au travail viendra renforcer les actions existantes par la formation d'agents au secourisme en santé mentale.

Le Département poursuit son ambition forte pour l'action sociale à destination de son personnel. 2026 sera ainsi la première année de la nouvelle convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS). Une subvention de 2,1 M€ sera accordé à l'association pour son action en faveur de l'ensemble des collaborateurs du Département, y compris des Assistants Familiaux qui relevait jusqu'à présent du Comité national d'action sociale (CNAS).

La Collectivité souhaite par ailleurs reconnaître l'investissement de tous les collaborateurs par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,3 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

L'enveloppe des contractuels « CDD renforts/remplaçants » s'élève en 2026 à 14 M€.

G. DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES POUR LES POMPIERS DU NORD

Pour répondre à la demande des Nordistes, le budget consacré au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en 2026 est en augmentation de 2,5 M€ par rapport au budget 2025 pour atteindre le montant de 104 M€.

Le Département souhaite accompagner le SDIS en lui permettant de recruter davantage de sapeurs-pompiers professionnels sur les années à venir. Un plan de recrutement de 150 sapeurs-pompiers professionnels est ainsi prévu sur les trois prochaines années. Il sera financé à hauteur de 79% par le Département du Nord.

H. LES AUTRES SECTEURS

En matière de solidarité territoriale, le Département poursuit son action en faveur des Nordistes et des territoires.

Le Nord maintient son effort financier pour l'entretien et l'exploitation des routes. Ce sont ainsi, comme en 2025, 9,4 M€ qui sont consacrés aux dépenses d'infrastructures et réseaux, dont 6,7 M€ sur l'entretien et la réparation de la voirie. Le Département conforte également sa politique de service hivernal en lui allouant 2 M€. Il est organisé sur 60 circuits à la fois en régie et en prestations externes.

12,2 M€ sont dédiés au secteur du développement territorial et du cadre de vie. Le plus gros poste de dépenses de ce secteur est celui de la promotion et du développement des activités sportives, avec notamment 2,2 M€ prévus pour les subventions de fonctionnement aux structures sportives. Par ailleurs, 1,7 M€ sont fléchés pour les Espaces Naturels du Nord (ENN).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE), qui accompagne les acteurs du territoire dans leurs projets d'aménagement et de développement, bénéficiera en 2026 d'une contribution financière départementale portée à 1,3 M€.

Sur les 12,4 M€ consacrés au secteur culture, la gestion courante des équipements culturels et leurs activités culturelles sont évaluées à 7,0 M€ en 2026. Les subventions aux acteurs et manifestations culturels, ainsi que la préservation du patrimoine (archéologie) sont portés à 5,4 M€.

Les moyens généraux de l'administration pour 2026 sont prévus à 25,6 M€ en 2026, soit une légère hausse de 1,1 M€ (+4,4%) par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique principalement par trois phénomènes :

- la hausse des primes d'assurances dans un contexte de raréfaction de l'offre disponible ;
- la hausse des remboursements des frais de déplacement liée à leur revalorisation ;
- la hausse des services de gardiennage pour protéger le personnel départemental face aux agressions.

Les dépenses relatives aux systèmes d'information sont maîtrisées tout en veillant à préserver la sécurité, à poursuivre la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages. Elles sont prévues à 12 M€ en 2026, soit une hausse de 0,5 M€ (+4,3%) par rapport au BP 2025.

Les moyens relatifs à l'assemblée sont prévus pour 2026 à hauteur de 8,7 M€, soit une baisse de 0,2 M€ (-1,8%) par rapport au BP 2025.

I. L'ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE

Le Département du Nord a défini dès 2019 sa stratégie de transition écologique et solidaire, nommée « Nord durable ». À l'horizon 2040, le Département s'est engagé à atteindre la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales, la zéro artificialisation nette hors voirie et les 10% d'autonomie alimentaire des territoires du Nord. La délibération « Actualisation de la stratégie Nord Durable » adoptée en 2024 a dressé un bilan des objectifs à atteindre et des actions mises en œuvre depuis 2020.

La stratégie Nord Durable poursuit 5 finalités

1. LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTEGER L'ATMOSPHERE

Le Département réduit ses émissions de gaz à effet de serre grâce à une rénovation de son patrimoine bâtementaire et voirie : à titre d'exemple, en 2026, les collèges Pablo Neruda à Wattrelos, Théodore Monod à Lesquin et Fernande Benoist à Hazebrouck vont bénéficier de rénovation avec certification Haute Qualité environnementale (HQE). Sur les chantiers de

voirie, la réutilisation de matériaux a permis de réduire jusqu'à 40% les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le Département encourage ses partenaires, dans le cadre de ses politiques publiques de soutien aux projets territoriaux de transition et de mise en œuvre du Bonus Nord Durable ou de développement des mobilités douces, à adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Le taux de bonification Nord Durable pour les aides départementales Villages et Bourgs va doubler (5 à 10%). Le montant octroyé à ce titre en 2026 est estimé à 1,7 M€. De nombreux aménagements de pistes cyclables sont prévus en 2026 dont celle Famars-Quérenaing qui permet de rejoindre l'Université Polytechnique des Hauts de France.

2. PRESERVER LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le Département participe à la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et à la Trame verte et bleue portée à l'échelle régionale notamment grâce à la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Nord, le développement de 470 hectares d'écopâturage ou encore avec ses dispositions de Plantation-renaturation. 2025 a marqué les 20 ans de l'opération « Plantons dans la cour du collège » avec 49 000 plantations. Par ailleurs, dans le cadre du projet Interreg Clim@YserAa, une étude de faisabilité de grande ampleur sera lancée en 2026 pour la réalisation d'aménagement facilitant la migration de la faune au niveau de 10 ouvrages d'art.

3. RENFORCER LES PARTENARIATS

Les actions menées dans ce cadre sont le cœur de l'ADN du Département du Nord. En effet, le Département renforce ses partenariats avec les communes et leurs groupements et avec les associations pour proposer des réponses de proximité sur des enjeux de société : égalité entre les femmes et les hommes, inclusion numérique et accessibilité universelle.

A titre d'exemple, le travail de lutte contre les violences intrafamiliales s'inscrit pleinement dans cet objectif. Des ateliers dans les Maisons Nord Solidarité (MNS) sont également mis en place pour donner à chacun et chacune sa place, son rôle dans la parentalité ou les relations de couples.

4. SOUTENIR L'ACCES AUX BIENS ET SERVICES ESSENTIELS AINSI QU'A L'EDUCATION ET LA CULTURE

Le Département a pour objectif de garantir un accès à l'eau, à la santé et à l'alimentation en préservant l'épanouissement des générations futures.

En 2025, au sein des restaurants scolaires des collèges, 8 millions de repas ont été servis aux collégiens dont environ un quart de repas végétariens. A partir du 1^{er} janvier 2026, le Département met en place une tarification unique à 3,23 €. En plus de cette tarification unique, trois tarifs Nord Solidaire sont mis en place selon le revenu des familles (2,23€, 1,73€ et 1,23€).

Cela permettra à l'ensemble des élèves de profiter de repas locaux, de saison et équilibrés.

Par ailleurs, par l'implantation de ses équipements culturels, le Département possède un réseau culturel et scientifique qui favorise l'accès à l'éducation et à la médiation sur tout le territoire.

5. SOUTENIR UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION PLUS RESPONSABLE

Une approche plus responsable de la consommation implique de réduire la pollution et de préserver les ressources tout en minimisant les risques pour l'environnement.

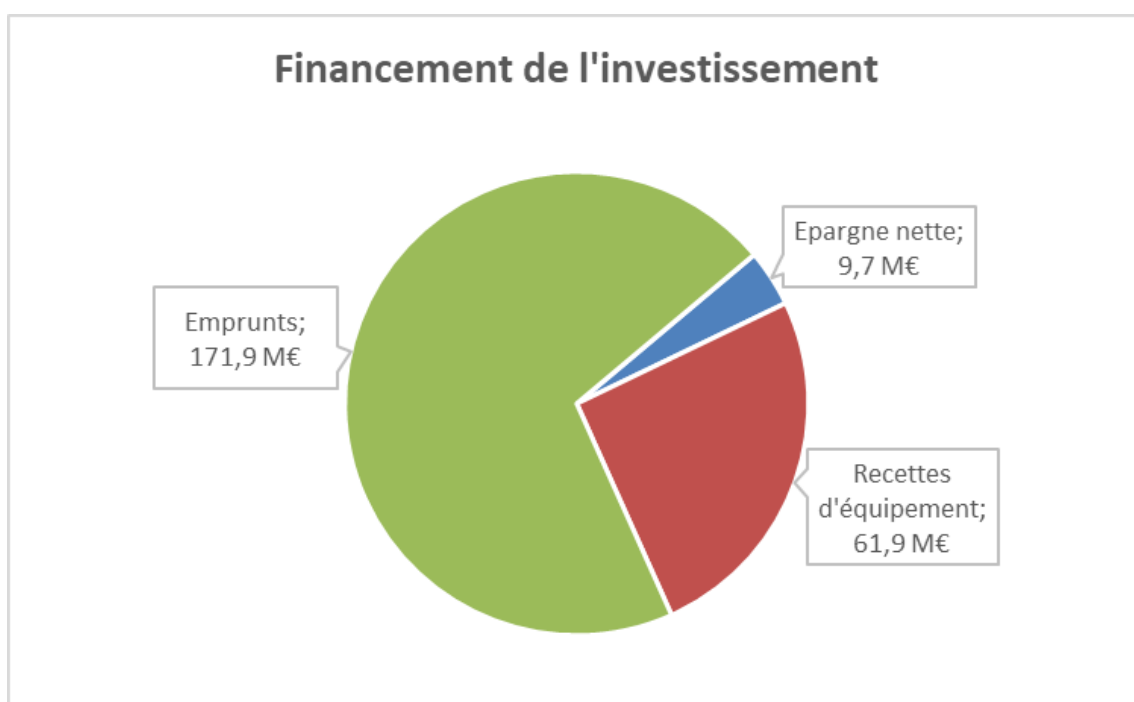
Dans ce contexte, le Département s'est engagé dans un processus de transformation de ses pratiques d'achat à travers un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Il permet de promouvoir une économie pérenne et circulaire, les solidarités et l'insertion. Des critères environnementaux et d'égalité entre les femmes et les hommes sont donc intégrés aux marchés publics.

Par ailleurs, dans les collèges, des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été menées en 2025 avec l'expérimentation du Self participatif et de l'Assiette unique menant à une réduction par trois des déchets alimentaires dans les cantines. Ces projets sont reconduits en 2026.

V. L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE

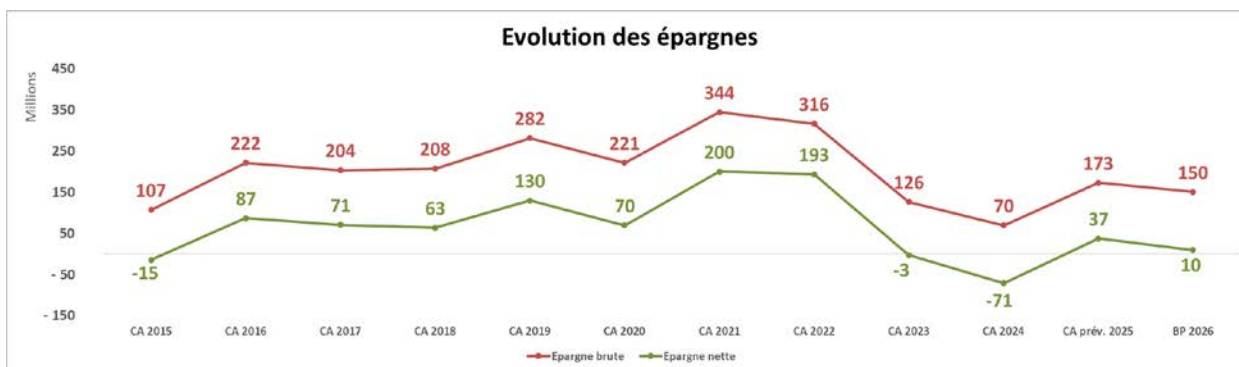
Le contexte budgétaire contraint la capacité de financement du Département du fait du tassement de ses épargnes. Afin de conserver des marges de manœuvres pour l'avenir, le Département met en œuvre des priorisations au sein de sa politique d'investissement. Sa stratégie financière pluriannuelle, construite sur un recours à l'emprunt maîtrisé et sur la recherche de financements extérieurs, lui permet de proposer des investissements au service des Nordistes et des territoires pour un montant de 241 M€ en 2026.

A. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



1. L'AUTOFINANCEMENT

Compte tenu du contexte financier du Département du Nord, l'autofinancement est aujourd'hui très limité. En effet, l'épargne nette se limite à 10 M€, résultant d'un effet ciseaux particulièrement marqué sur les dernières années.

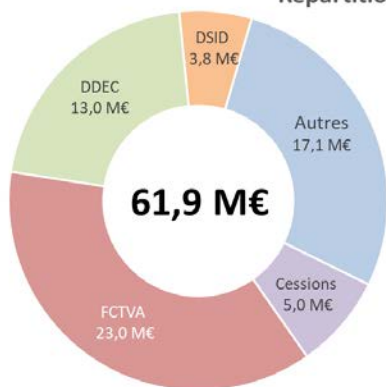


2. LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les recettes propres d'investissement pour 2026 sont prévues à 61,9 M€, soit une légère baisse de 0,7 M€ (-1,1%) par rapport au BP 2025.

En M€	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€ et en %	
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	26,9	23,0	-3,9	-14,5%
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)	13,0	13,0	0,0	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	3,8	3,8	+0,0	+1,1%
Autres	17,0	17,1	+0,2	+1,1%
Cessions	2,0	5,0	+3,0	+148,1%
Total hors emprunts	62,6	61,9	-0,7	-1,1%
Emprunts	171,7	171,9	+0,2	+0,1%
Total recettes d'investissement	234,3	233,8	-0,5	-0,2%

Répartition des recettes d'investissements (hors emprunt)



Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (notamment) :
Dont Collèges : 1,8 M€
Dont EPDSAE Saint-Waast : 0,2 M€
Dont Maison Nord Solidarité Condé-sur-l'Escaut : 1,3 M€

Autres (notamment) :
Dont 1 M€ de fonds vert pour le collège Van der Meersch à Mouvaux
Dont Voirie : 9,2 M€
Dont Développement territorial : 3,9 M€

Les recettes propres du Département sont de différentes natures (dotations, subventions, cessions...).

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), estimé à 23 M€ en 2026, a pour objet de compenser de manière forfaitaire au taux de 16,4%, la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses éligibles d'investissement de l'année N-1 et qu'il ne peut récupérer directement par la fiscalité.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est, quant à elle, forfaitisée depuis 2008. Son montant est ainsi stable et s'élève à 13 M€ pour le Département du Nord.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), qui correspond à un co-financement de projets par l'État, devrait s'établir à 3,8 M€. Cette estimation tient compte des soldes des programmations des années précédentes.

Les recettes de cessions, par nature plus fluctuantes, sont également inscrites en section d'investissement mais elles seront réalisées en section de fonctionnement. Le BP 2026 prévoit des cessions à hauteur de 5 M€ (logements vacants dans les collèges).

Les autres recettes d'investissement concernent essentiellement la voirie et les collèges et s'élèvent à 17,1 M€. En effet, les nombreux projets de voirie du Département sont portés avec d'autres institutions publiques, comme le contournement Nord de Valenciennes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Dans ce cadre, des recettes seront reversées au Département à hauteur de 1,8 M€ pour 2026.

Pour 2026, le Département prévoit la perception de 1 M€ de solde dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux. Au niveau national, ce fonds s'élevait en 2024 à 2,5 Mds€, puis à 1,15 Md€ en 2025. Il se limite à 840 M€ en 2026 alors qu'il constitue un outil essentiel de financement de la transition écologique dans les territoires. Sa diminution s'inscrit en contradiction avec le rapport de la Cour des comptes sur la transition écologique de septembre 2025 : « *La transition écologique fait partie des politiques publiques dont la nécessité est désormais établie* ».

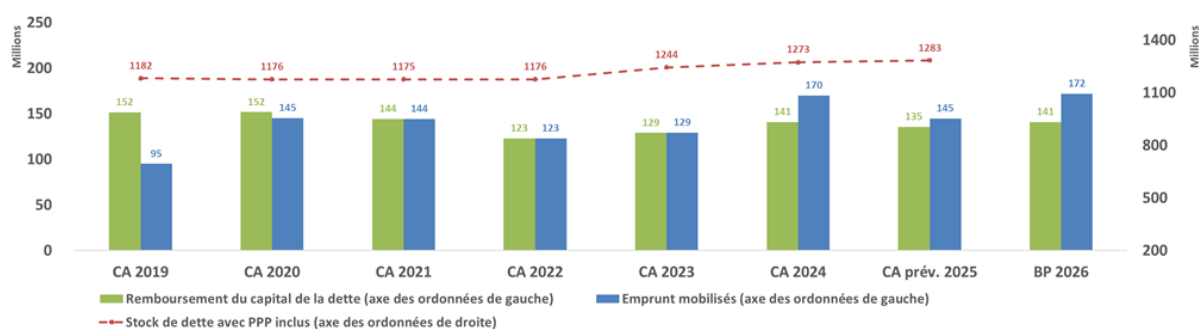
3. UNE UTILISATION MAITRISEE DE LA DETTE

Le stock de dette départemental s'élève au 31 décembre 2025 à 1 282,9 M€, soit une augmentation de 9,4 M€ par rapport au 31 décembre 2024 (+0,7%).

Au BP 2026, 140,6 M€ de remboursement de capital de dette sont inscrits ainsi que 32,5 M€ d'intérêts, soit 173,1 M€ d'annuité de dette correspondant.

Compte tenu des inscriptions de dépenses et recettes au BP 2026, le besoin d'emprunt estimé est de 171,9 M€.

Evolution du stock de dette, du remboursement du capital et des emprunts mobilisés



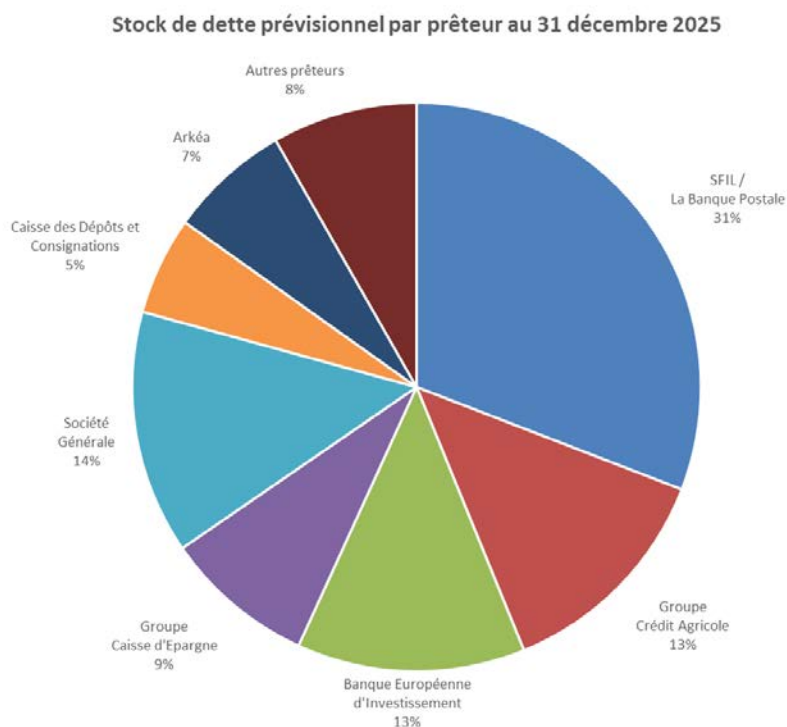
Le Département dispose d'une dette optimisée : au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette (hors contrat de partenariat lié au Nouveau Forum) s'établit à 2,52%. Ce taux est même en diminution par rapport à celui constaté au 31 décembre 2024 (2,72%, égal au taux moyen

de l'ensemble des Départements). Après une très nette et brutale remontée des taux sur les marchés en 2022 et 2023, ceux-ci ont sensiblement diminué en 2024 et 2025. Ce sont ainsi essentiellement les emprunts à taux variables détenus au sein de l'encours de dette du Département qui lui ont permis de voir son taux moyen diminuer.

La dette départementale est également sécurisée. Au 31 décembre 2025, sur 1 220 M€ de stock de dette (hors dette nouveau forum), 67,3% relèvent d'emprunts à taux fixe et 32,7% de prêts à taux variable. Cette répartition permet de sécuriser le montant des frais financiers tout en conservant une certaine flexibilité dans la gestion de l'encours. Par rapport au 31 décembre 2024, la part d'encours à taux variable est en hausse sensible (+4,1 points). En effet, la tendance baissière et la volatilité encore élevée sur les marchés constituaient des conditions propices à la souscription de nouveaux emprunts à taux variable en 2025.

Le stock de dette du Département demeure par ailleurs parfaitement sain, l'ensemble des emprunts étant classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler.

La dette départementale est enfin bien diversifiée. Les emprunts constituant le stock de dette ont été souscrits auprès de 13 prêteurs. La Banque Postale et la Société de Financement Local (SFIL) sont les prêteurs principaux de la Collectivité (31% de l'encours départemental). Ils sont suivis par le groupe Société Générale (14%).

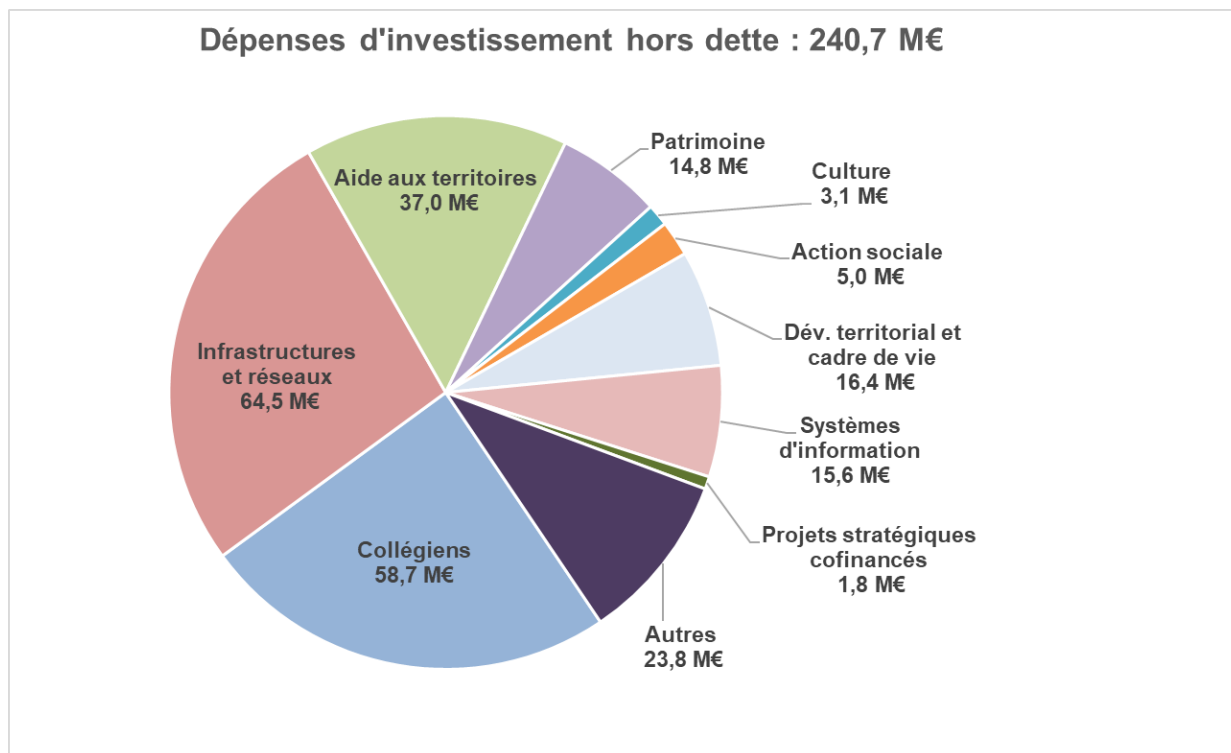


Au sein de son stock de dette, conformément à ses engagements en matière de développement durable et à son rôle de chef de file en matière sociale, le Département du Nord détient de nombreux emprunts inscrits dans une démarche « verte » ou répondant à des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Au-delà du seul aspect écologique, certains de ces emprunts portent ainsi sur la dimension sociale des

investissements réalisés par le Département, notamment à destination des collégiens. Au total, plus d'un quart du stock de dette du Département (356,4 M€, soit 27,8%) répondent à au moins un de ces critères.

B. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT CONTRAINT MAIS PRESERVE

Les dépenses d'investissement 2026 hors dette s'élèvent à 240,7 M€ (dont 15,7 M€ à la suite de changement de section, permis par le passage à la M57, de dépenses transférées à la Métropole Européenne de Lille (MEL)).



La Collectivité recentre nécessairement ses investissements en 2026 en raison des contraintes budgétaires. Ces investissements continuent de bénéficier tant à l'aménagement du territoire qu'à l'accompagnement des Nordistes dans leur vie quotidienne.

Le secteur infrastructures et réseaux reste le premier poste des investissements réalisés en 2026 (64,5 M€). Au-delà des opérations courantes de réfection et d'entretien de la voirie existante (20,5 M€), plusieurs projets de grande envergure se poursuivent. C'est notamment le cas pour les études relatives au contournement de Maubeuge pour lequel 1,9 M€ sont prévus en dépenses. 17,0 M€ sont également alloués au projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 642 sur la section Strazeele – Merris.

Un montant de 6,4 M€ est dédié aux travaux sur les ouvrages d'art. Le budget alloué aux opérations d'amélioration du cadre de vie atteint 1,7 M€. Enfin, de nombreux travaux de sécurité routière sont prévus pour l'année 2026 à hauteur de 4,5 M€.

Dans le secteur des collèges, de nombreux travaux sont prévus pour un montant total de 58,7 M€. Le Gros entretien et renouvellement (GER) représente 33,4 M€. Le budget pour les

travaux de construction et d'aménagement atteint 20,7 M€. Ces moyens nouveaux portent notamment sur les projets relatifs aux collèges Fernande Benoist à Hazebrouck (10,3 M€), Pablo Neruda à Wattrelos (5,0 M€) et Etienne Dolet à Provin (1,6 M€).

Le troisième poste de dépenses d'investissement concerne les aides aux territoires (37,0 M€). Le Département a fait le choix d'un soutien important pour les territoires. Il souhaite accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement par plusieurs dispositifs : les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) pour un montant de 35,0 M€

Des moyens supplémentaires sont également consacrés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. Au titre du remboursement du capital des emprunts portés par la Société du Canal Seine-Nord Europe et le Syndicat Mixte Très Haut Débit (fibre optique) pour un montant de 1,7 M€. De plus, 0,1 M€ est prévu dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain (SERM).

16,4 M€ sont inscrits pour le développement et le cadre de vie.

Ils permettent le financement de nombreux dispositifs tels que les conventions avec Partenord pour 2 M€, le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) est maintenu à hauteur de 2,5 M€. 2,7 M€ sont fléchés sur les Espaces Naturels du Nord sous la forme d'aménagements, d'achats de terrain ou encore de subventions. La politique de plantation et renaturation est maintenue avec un budget de 0,8 M€. La politique en faveur du cyclable se poursuit en 2026 avec un budget à hauteur de 5,4 M€, dont 1 M€ de subventions.

En 2026, la culture au Département est soutenue à hauteur de 3,1 M€ permettant de couvrir les investissements récurrents des différents établissements culturels.

Pour le patrimoine départemental, avec un total de 14,8 M€, les dépenses portent en premier lieu sur le GER (6,4 M€) ainsi que sur les travaux de l'Établissement départemental Pour Soutenir, Accompagner, Éduquer (EPDSAE) de Bauvin (0,3 M€) et celui de Monceau Saint Waast à Aulnoye-Aymeries (0,5 M€), la mise en accessibilité des bâtiments (0,8 M€) ou encore 1,4 M€ pour la Maison Nord Solidarité de Condé-sur-l'Escaut. A ce montant de 14,8 M€ s'ajoutent les 3,6 M€ consacrés au Nouveau Forum.

Enfin, pour les fonctions supports, les investissements concernent principalement les systèmes d'information et de l'e-administration (15,6 M€). Les moyens relatifs aux systèmes d'information et au numérique sont maîtrisés tout en veillant à préserver la sécurité, la poursuite de la dématérialisation et l'accompagnement aux nouveaux usages, notamment l'initialisation des travaux d'appropriation de l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle générative est en cours d'expérimentation avec l'application *Copilot* et une étude de faisabilité d'implantation de *chatbots* à destination des services internes et des usagers est en cours.

VI. CONCLUSION

La construction de ce budget primitif a été particulièrement compliquée et témoigne des difficultés et des contraintes dans lequel il s'inscrit.

En effet, l'équilibre budgétaire 2026 est atteint grâce notamment à la reprise de 24,7 M€ de provisions en solde net. Or, le Département ne pourra pas s'appuyer sur cette solution à long terme.

Les difficultés structurelles auxquelles est confronté le Département du Nord l'ont d'ailleurs obligé à revoir sa politique d'investissement, afin de conserver quelques marges à moyen terme.

Dans cet exercice, le positionnement de l'Etat est crucial.

Les documents budgétaires nationaux reflètent mal la réalité des collectivités en raison d'un manque de transparence et de concertation.

De nombreuses décisions restent prises unilatéralement avec un impact fort au niveau local.

Les travaux de la réforme de la DGF, plusieurs fois mis sur la table et suspendus faute d'accord entre les parties, ou encore de l'annonce de travaux sur la décentralisation restent sans éléments concrets jusqu'ici.

Dans le contexte que nous connaissons, des réformes d'ampleur ne seront sans doute pas possibles avant 2027.

Pourtant, le problème majeur d'incohérence entre les compétences des Départements et leurs ressources financières persiste et nécessite une refonte de la fiscalité locale. Il est urgent d'adopter une loi de programmation des finances publiques locales pour offrir une véritable visibilité aux collectivités. C'est à ces conditions que le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales pourra être pleinement respecté.